

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 30 MAI 2011 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(2)

Présidence : M. Oliver Collaud

Présents : 75 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Eva Gerber
M. Kevin Grangier
Mme Gisela Kilde
M. Laurent Thévoz

Absente : Mme Cécile Thiémard

Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex
M. René Marty
M. François Miche
Mme Elena Strozzi
Mme Isabelle Teufel
M. Richard Wolf

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, chef du service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 30 mai 2011

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, ainsi que le public présent dans les tribunes et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 13 mai 2011, contenant l'ordre du jour commun de la séance de ce jour et de l'éventuelle séance de relevée de demain 31 mai 2011, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux des séances antérieures, dont celle du 9 mai 2011;
3. Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à certaines opérations mentionnées à l'article 10, 1^{er} alinéa, lettres g à j de la loi sur les communes, la limite de cette délégation étant fixée à 150'000 francs – message n° 3;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances;
4. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) - message n° 1;
Représentante du Conseil communal : Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales;
5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message n° 2 intégré au fascicule des comptes;
Comptes généraux de la Commune : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 de M. François Weissbaum (PCSO) et de 3 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire une passerelle entre le stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 46 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) lui demandant de communiquer au Conseil général la liste détaillée des subventions indirectes;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 47 de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier des méthodes alternatives au sel pour déblayer la neige et de chercher des solutions pour réduire la quantité de sel;

Séance du 30 mai 2011

Ordre du jour (suite)

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 de M. Philippe Vorlet (PDC) et de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant d'étudier la situation et de changer les balustrades sur le mur de soutènement à proximité immédiate de l'école enfantine du Schoenberg;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 49 de MM. Pius Odermatt (PS) et Claude Schenker (PDC), ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures contre l'envahissement des quartiers proches du centre-ville en soirée;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 de MM. Pierre-Alain Rolle (PS) et Philippe Wandeler (PCSO), ainsi que d'un cosignataire, lui demandant d'étudier la création d'une "Maison des Artistes" et la possibilité d'héberger provisoirement les artistes à la Planche-Inférieure 4;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 51 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier d'autres méthodes de gestion des surfaces vertes afin de bannir le plus possible l'utilisation de débroussailleuses à moteur thermique;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 52 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier le problème de la sécurité des cyclistes dans les îlots de certains passages piétons et d'examiner des mesures;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 31 cosignataires lui demandant un réexamen du processus d'Agenda 21 pour en actualiser les programmes et pour en augmenter l'attrait auprès de la population;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 59 de Mme Antoinette de Weck (PLR) et de 27 cosignataires lui demandant la publication du tarif des taxes d'empiètement;
16. Décision quant à la transmission :
 - A. des propositions
 - n° 16 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Louis Castella (UDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements, locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF;
 - n° 1 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes de production d'énergie renouvelable;
 - B. des postulats
 - n° 90 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Daniel Gander (UDC) demandant au Conseil communal de prendre des mesures pour assurer la sécurité des personnes âgées ou handicapées sur les passages piétons réglés par des feux;

Séance du 30 mai 2011

Ordre du jour (suite)

- n° 91 de M. Gerhard Schneider (PS) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal d'augmenter les économies d'électricité lors du remplacement de l'éclairage public;
 - n° 92 de M. Gerhard Schneider (PS) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal des mesures pour renforcer la sécurité des piétons sur les trottoirs à la Route-Neuve, à la rue de la Neuveville et le long de la Planche-Inférieure;
 - n° 1 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'élaborer un concept global des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg;
 - n° 2 de M. François Miche (PS) et de 10 cosignataires demandant une transparence plus grande concernant certains règlements;
 - n° 3 de MM. Marc-David Henninger (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal d'aménager un terrain de "Streethockey/Inlinehockey" sur le territoire communal;
 - n° 4 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant que la Ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg et s'inscrive au comité "Mühleberg-illimité-non";
 - n° 5 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) et de 29 cosignataires demandant au Conseil communal de dresser l'inventaire et d'évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les bâtiments appartenant à la Commune;
 - n° 6 de M. Guy-Noël Jelk (PS) et de 34 cosignataires demandant la création d'un cheminement piéton utilisable également par les VTT entre le lac de Pérolles (pont de Pérolles) et le lac de Schiffenen (ancienne passerelle des Neigles);
17. Réponse à la question n° 1 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'entretien des installations et du parc "vélib" par des requérants d'asile;
18. Divers.

ooo

**1. Communications du
Président**

Le Président déclare ce qui suit :

"J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue, Mme Y. Peisl-Gaillet, qui a été élue lors de l'élection complémentaire du 15 mai 2011. Le 18 mai 2011, elle a été assermentée par le Préfet de la Sarine. Je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat."

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Séance du 30 mai 2011

Communications du
Président (suite)

Le Président tient également à féliciter Mmes D. Jordan Perrin et S. Daguet de leurs élections respectives à la Présidence et à la Vice-Présidence de la Commission financière.

"Permettez-moi également de vous communiquer les dates des prochaines séances du Conseil général, à savoir :

- le lundi 27 juin 2011;
- le lundi 26 septembre 2011;
- le lundi 17 octobre 2011;
- le lundi 21 novembre 2011, avec une éventuelle séance de relevée le lundi 28 novembre 2011;
- les lundi 12 et mardi 13 décembre 2011.

Cet automne, une séance d'information ouverte à tous les membres du Conseil général sera organisée sous la direction de Mmes A. Burgener Woeffray et S. Daguet. Je les remercie d'avoir accepté d'organiser cette séance.

En ce qui concerne le déroulement de cette assemblée, l'ordre du jour est normalement prévu sur une soirée avec une éventuelle séance de relevée demain, si nous ne parvenons pas à épuiser l'ordre du jour aujourd'hui. Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que les débats sont enregistrés.

Je vous rappelle également qu'en vertu de notre règlement, seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et de la tribune. Autrement dit, à l'exclusion de ces personnes, aucune autre n'est autorisée à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son. J'espère que cela est clair pour tous désormais.

Dans le même esprit, notre règlement n'autorise que la radio et la télévision à transmettre en direct ou en différé les délibérations du Conseil général. Je ne sais pas s'il faut en déduire que les commentaires relayés pendant la séance sur les différents réseaux virtuels ou dans la 'blogosphère' sont interdits, mais en tout état de cause, je prie celles et ceux qui s'adonnent à cette pratique de respecter les mêmes convenances qui s'appliquent aux débats de ce Conseil et de s'abstenir de tout commentaire désobligeant."

ooo

2. Approbation des procès-verbaux des séances antérieures, dont celle du 9 mai 2011

Le Président précise qu'il s'agit des procès-verbaux n° 40 et 41 de la dernière législature et du procès-verbal n° 1 de la présente législature. Y a-t-il des remarques quant à ces procès-verbaux ?

Tel n'est pas le cas. Ils sont ainsi approuvés.

ooo

Séance du 30 mai 2011

3. Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à certaines opérations mentionnées à l'article 10, 1^{er} alinéa, lettres g à j de la loi sur les communes, la limite de cette délégation étant fixée à 150'000 francs

Discussion générale et entrée en matière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"La Commission financière a accepté, à l'unanimité de ses membres présents, la proposition contenue dans le message n° 3 du Conseil communal et recommande donc au Conseil général d'accepter de déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'article 10, alinéa 1^{er}, lettres g à j de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes pour la durée de la période administrative 2011 à 2016, avec comme limite le montant de 150'000 francs par opération."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, se doit simplement d'apporter un petit complément d'information au message qui vous a été transmis :

"Il s'agit de la fréquence avec laquelle des rapports sont adressés à la Commission financière au sujet des opérations immobilières effectuées. Ces rapports ne se font pas, comme nous l'avions indiqué, semestriellement, mais, semble-t-il, trimestriellement. En d'autres termes, la Commission financière reçoit ces informations tous les trois mois."

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCS) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe chrétien-social acceptera le projet d'arrêté contenu dans ce message. Il tient toutefois à préciser qu'il souhaite être informé lorsque des opérations immobilières inférieures au montant maximal autorisé ont une portée décisive, notamment pour un investissement."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail.

Article 1^{er}

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 70 voix, sans opposition, ni abstentions, l'arrêté ci-après:

Séance du 30 mai 2011

Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à certaines opérations mentionnées à l'article 10, 1er alinéa, lettres g à j de la loi sur les communes, la limite de cette délégation étant fixée à 150'000 francs (suite)

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 3, du 3 mai 2011;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

La délégation de compétence en faveur du Conseil communal de procéder aux opérations mentionnées à l'article 10, alinéa 1, lettres g à j, de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes est renouvelée pour la période administrative 2011-2016.

Article 2

La limite de cette délégation de compétence est fixée à 150'000 francs, par opération.

Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum (article 52 LCo).

Fribourg, le 30 mai 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Oliver COLLAUD

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL"

ooo

4. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)

Discussion générale et entrée en matière

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, fait la déclaration ci-après :

"L'ACSMS est une association réunissant toutes les communes de la Sarine pour les services médico-sociaux. Elle a pour but l'exploitation du home médicalisé Jean-Paul II, l'exploitation du service d'ambulance du district, ainsi que d'assumer les tâches attribuées par la loi sur l'aide et les soins à domicile. La modification des statuts, qui est l'objet du présent message, a été proposée par le comité de l'association, suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, de la nouvelle péréquation intercommunale. Cette loi supprime l'indice de capacité financière qui était

Séance du 30 mai 2011

Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) (suite)

aussi utilisé pour le calcul de la répartition des coûts au sein des associations de communes. Les associations ont un délai jusqu'au 1^{er} janvier 2013 pour adapter leurs statuts.

Jusqu'à présent, la répartition des coûts se faisait ainsi. Pour le HMS, 60 % selon le nombre de résidents, 20 % selon la population légale pondérée par l'indice de capacité financière et 20 % selon la population légale. Pour le service de l'ambulance, 50 % selon la population légale pondérée par l'indice de la capacité financière et 50 % selon la population légale. Pour l'aide et les soins à domicile, indemnités forfaitaires et mandats de prestations, le nombre d'heures, la population légale et l'indice de capacité financière pour un tiers chacun.

D'intenses discussions ont eu lieu au sein de l'ACSMS pour trouver de nouveaux critères de répartition. Il a même fallu consulter le Service des communes. Finalement, il a été convenu de maintenir un critère péréquatif, en reprenant l'indice du potentiel fiscal, indice retenu par la nouvelle péréquation intercommunale. Cet indice se fonde sur le potentiel des revenus fiscaux de chaque commune.

Le comité de l'ACSMS, pour le HMS, le service de l'ambulance, et les soins à domicile a choisi la même clé de répartition, soit 75 % selon la population légale et 25 % selon la population légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal. D'après les projections, les coûts pour la Ville en seront réduits d'environ 230'000 francs.

Ce nouveau mode de répartition entraîne une modification essentielle des statuts qui doit être accepté par les $\frac{3}{4}$ des communes membres, représentant les $\frac{3}{4}$ de la population pour entrer en vigueur. Au nom du Conseil communal, je vous prie d'accepter ce message."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste propose d'accepter les modifications de statuts présentées. Voilà un exemple concret des incidences positives de la nouvelle péréquation financière intercommunale acceptée par une grande majorité du peuple du canton et de la ville.

Die SP-Fraktion stimmt den Statutenänderungen zu. Nicht optimal ist sicher die Tatsache, dass weder formal noch inhaltlich Änderungen zu den Vorschlägen eingebracht und diskutiert werden können. Dies zu tun war dem Gemeindeverband und seinem Vorstand vorenthalten. Der interkommunale Finanzausgleich wird unter den finanziellen Möglichkeiten einerseits und den besonderen Bedürfnissen der Stadt besser gerecht. Vor die Wahl gestellt, empfiehlt die SP deshalb Zustimmung der Statutenänderungen."

Mme Christa Mutter (Verts) déclare ce qui suit :

"Le groupe des Verts a examiné ce message avec toute l'attention requise, même s'il lui manquait quelques documents pour pouvoir le faire en toute connaissance de cause. Nous aurions en particulier aimé savoir ce que la Ville payait jusqu'ici et ce qu'elle paierait à l'avenir pour chacune de ces tâches. Au passage, je tiens à adresser des remerciements au Conseil communal de Marly qui a fourni ces données dans son message.

Séance du 30 mai 2011

Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) (suite)

Cela dit, nous sommes favorables à cette modification des statuts. Au cours des vingt dernières années, nous nous sommes toujours demandés pourquoi on avait opté pour des clefs de répartition si compliquées, pourquoi on recourait pour chaque service médico-social à un barème spécifique, pourquoi on ne recourait pas à un barème unique. Grâce à l'unification de ces quatre barèmes – de même qu'avec l'unification des barèmes des écoles de la Sarine francophone – on arrive enfin à un mode de calcul compréhensible de tous les acteurs et qui tient en même temps compte de la péréquation intercommunale. Nous saluons la contrainte de la législation cantonale qui, pour une fois, est tout bénéfice pour la ville de Fribourg.

Nous avons une seule question à poser. Lors de l'assemblée des délégués de l'ACSMS, on a évoqué le fait que si, par rapport aux comptes 2009 de cette association, la nouvelle clé de répartition se traduira pour la Commune de Fribourg par une diminution de quelque 200'000 francs, il se pourrait bien que cette nouvelle répartition ait des conséquences financières toutes autres pour les budgets à venir, soit concrètement une progression de nos charges du même ordre de grandeur. Certes, ce montant n'est pas énorme par rapport à une charge totale à répartir entre toutes les communes de – si mes calculs sont exacts – 8,3 millions de francs. Dans ce contexte, nous aimerions savoir si, quand le Conseil communal parle dans son message de chiffres 2011, il s'agit d'une estimation qui se réfère aux comptes 2009."

M. Louis Castella (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"C'est à l'unanimité que le groupe UDC accepte les propositions de modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux, selon la décision des délégués du 15 décembre 2010, portant sur une nouvelle clef de répartition des charges communales pour les quatre secteurs en question. Nous le faisons d'autant plus volontiers que cette solution diminuera la participation de la Ville de Fribourg."

M. Jean-Luc Bettin (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral a examiné le message concernant la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux. C'est avec satisfaction qu'il relève la simplification que ce texte entraîne dans le calcul de la répartition des coûts entre les communes membres. Il salue en outre la diminution des charges qui devront être assumées par la Ville de Fribourg grâce à ce nouveau mécanisme péréquatif. Le groupe DC/VL votera avec conviction la proposition soumise."

M. Vincent Pfister (PCS) déclare ce qui suit :

"Cette nouvelle clef de répartition permettra à la Ville de Fribourg de faire face à l'augmentation prévisible des coûts de la santé, consécutifs au vieillissement de la population et surtout au nouveau mode de financement des hôpitaux. Ce nouveau mode qui entrera en vigueur en 2012 provoquera un raccourcissement des séjours hospitaliers et, de ce fait, un report des charges sur le secteur des soins à domicile et en conséquence sur les communes."

Séance du 30 mai 2011

Modification des statuts de
l'Association des communes
de la Sarine pour les services
médico-sociaux (ACSMS)
(suite)

C'est pourquoi le groupe chrétien-social soutient cette nouvelle clef de répartition."

M. Thomas Zwald (PLR) déclare ceci :

"Le groupe libéral-radical accepte également à l'unanimité la modification des statuts de l'ACSMS. Il se réjouit en particulier de la diminution de la charge pour notre Commune."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, reconnaît qu'effectivement, le message aurait pu indiquer les coûts actuels de ces postes, même s'il s'agit d'un message type pour toutes les communes partenaires. *"A Mme C. Mutter, je rappelle qu'elle trouvera en page 50 du fascicule des comptes 2010 les contributions acquittées par la Ville de Fribourg pour ces différents services. Il s'agit des rubriques :*

- 1030.352.01 'Répartition de l'excédent des charges du HMS' : 164'770,10 francs;
- 1030.365.00 'Fondation pour l'aide et les soins à domicile' : 1'403'548,85 francs;
- 1030.365.10 'Indemnités forfaitaires' : 930'914 francs;
- 1030.366.00 'Service de l'ambulance' : 605'668,80 francs.

Pour ce qui est des projections, ce sont bien les chiffres des comptes 2009 qui ont été utilisés."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail.

Article 1^{er}

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 70 voix sans opposition ni abstention, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution;

Séance du 30 mai 2011

Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) (suite)

- les statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS);
- la nouvelle loi du 7 mars 2010 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI);
- le message du Conseil communal n° 1, du 12 avril 2011,

a r r ê t e :

Article premier

Accepte les propositions de modifications des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS), selon les propositions de l'assemblée des délégués du 15 décembre 2010, concernant la mise en place d'une nouvelle clé de répartition des charges communales, pour les secteurs ci-dessous mentionnés

- le Home médicalisé de la Sarine;
- le Service ambulance;
- la Commission de district pour les soins et l'aide familiale à domicile;
- la Fondation pour l'aide et les soins à domicile du district de la Sarine.

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum facultatif.

Fribourg, le 30 mai 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Oliver COLLAUD

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL"

ooo

5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels

Le Président déclare ce qui suit :

"Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces objets."

Discussion générale et entrée en matière

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

"C'est avec satisfaction que le Conseil communal présente des comptes positifs pour la quatrième année consécutive. C'est la preuve que l'effort dans la continuité porte des fruits et donne des résultats. La Ville a désormais une fortune de 1,4 million de francs à son bilan.

Ces comptes présentent un différentiel par rapport au budget 2010 de plus de 7,5 millions de francs. Cet écart s'explique par la prudence et par la retenue apportée en 2009 lors de la préparation de ce budget. 2009, une année où les perspectives économiques apparaissaient sombres. Dans les faits, l'année 2010 n'a pas été aussi noire que prévu... La conjoncture économique s'est rétablie plus rapidement qu'espéré.

Dans ces comptes, il convient de relever deux thèmes importants. Le premier est celui des charges de personnel, qui n'ont progressé que de 0,5 %, alors qu'on avait planifié une hausse annuelle de 1,5 %. La part de ce type des charges par rapport à l'ensemble des dépenses de la Commune a légèrement baissé durant l'exercice écoulé.

Le second thème de réflexion est celui du poids des intérêts passifs qui, l'année passée, ont représenté 2,26 % des charges globales, soit moins de 5 millions de francs. Ce pourcentage a été divisé par deux en dix ans grâce à un suivi très attentif de la dette. J'adresse mes remerciements à M. J. Pollet.

Il convient de noter une réduction des liquidités figurant à l'actif du bilan, du fait que de l'argent frais a été injecté directement dans les comptes de la salle de spectacle. Actuellement, la part de la Ville, pour cet investissement, est couverte à plus de 60 %. Il en résulte une réduction importante des intérêts intercalaires.

Des compléments d'informations ont été ajoutés aux commentaires concernant les provisions. La provision pour risques juridiques n'a pas été augmentée, car au moment du bouclage des comptes, le 19 avril 2011, aucun élément nouveau n'a permis de modifier l'analyse des risques faite en 2009.

Quelques nuages pointent à l'horizon. C'est le rôle d'une directrice des Finances de regarder loin. Il y a d'abord les incidences des nouvelles dispositions fédérales dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Même si elles ne sont pas encore entièrement arrêtées, ces nouvelles exigences prévoient notamment un taux de couverture de 80 % à atteindre sur une période de quarante ans. Il faudra trouver une solution pour financer la capitalisation nécessaire de 60 millions de francs à réaliser sur quarante ans, précision que les 'Freiburger Nachrichten' ont omise malheureusement dans leur édition de samedi.

Il y a aussi toute la question de l'assainissement des sites pollués qui exigera des sommes considérables. Certes, la Confédération y participera, mais le Canton et les communes devront également trouver des moyens financiers qui seront mis en œuvre sur dix ou vingt ans.

Comme autre nuage, je peux également mentionner les demandes constantes de diminution du barème fiscal cantonal, automatiquement lié à la fiscalité propre des communes. Il serait véritablement impératif de trouver le moyen de travailler sur le coefficient cantonal.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Se pose aussi la question du financement des infrastructures scolaires, en particulier du DOSF. En effet, fort heureusement, la Ville a créé un fonds avec la participation de l'Etat pour financer l'introduction de la deuxième année d'école enfantine.

C'est avec ces quelques considérations complémentaires que le Conseil communal vous prie d'approuver les comptes de l'exercice 2010, tels que présentés."

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne lecture à l'assemblée du rapport ci-après :

"1. Considérations générales

1.1. Application des dispositions légales et de la décision du Conseil général

Selon les dispositions légales de la loi sur les Communes, il est demandé à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général, et de lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 Cbis). Le Conseil communal, quant à lui, remet à l'organe de révision tous les documents nécessaires et communique tous les renseignements utiles, par écrit s'il en est requis (art. 98d de la LCo).

La Commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le message n° 2 du Conseil communal du 19 avril 2011, sur le rapport de gestion de l'exercice 2010, ainsi que sur le rapport détaillé de la Fiduciaire Jordan SA. La Commission s'est entretenue à deux reprises avec les cinq membres du Conseil communal accompagnés de chefs de service, ainsi qu'avec trois représentants de la fiduciaire.

La Commission financière, fraîchement constituée, a bénéficié de peu de temps pour se familiariser avec les comptes de la Ville de Fribourg. Elle a néanmoins pu mener à bien sa tâche grâce à la clarté des rapports à disposition, et par le biais des discussions qu'elle a eues avec le Conseil communal et les représentants de la fiduciaire. Elle a apprécié les recommandations suggérées par la fiduciaire, et soutient leur mise en œuvre.

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2010

2.1. Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire

La Fiduciaire Jordan SA a présenté un rapport explicatif détaillé et a répondu aux questions lors d'une séance réunissant, le 13 mai 2011, le Conseil communal, la Commission financière et le Chef de service de la Direction des finances. Les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à des constatations positives sur la tenue des comptes, notamment sur les points suivants :

- *l'organe de révision a bénéficié cette année d'un sentiment de confiance de la part de ses interlocuteurs de l'administration communale, et a fait part de l'amélioration quantitative et qualitative dans la préparation des dossiers de l'administration;*

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

- *la tenue des pièces comptables est tout à fait conforme à la procédure, et est appliquée à satisfaction;*
- *la délimitation périodique des exercices est respectée, et les imputations comptables sont correctes;*
- *l'évaluation des impôts à encaisser est prudente et permanente dans sa méthode, et la facturation est régulière; les sondages effectués sur la facturation des impôts démontrent la bonne gestion de ce secteur;*

La Commission financière se félicite de l'excellente collaboration entre la Fiduciaire Jordan SA et l'administration communale, et apprécie à sa juste valeur la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission porte également une appréciation positive sur le travail de révision et d'analyse effectué par la Fiduciaire Jordan SA, et dans ce contexte, lui renouvelle sa confiance.

Inspirée par le rapport de la fiduciaire et par les discussions qui ont eu lieu avec les différents acteurs, la Commission financière aimerait émettre les recommandations suivantes à l'attention du Conseil communal :

1. *Dans le cadre des dépenses de construction liées aux investissements importants, tels que la salle de spectacle, le suivi financier doit continuer à faire l'objet d'une surveillance serrée et régulière; et un décompte final doit être présenté.*
2. *Face aux risques financiers encourus par la Ville de Fribourg dans le cadre de litiges juridiques, il serait utile que le Conseil communal se dote d'une méthode d'évaluation des provisions liées aux risques juridiques. Une telle démarche permettrait de mieux respecter le principe général de prudence comptable.*
3. *Les contrôles des comptes pratiqués par la fiduciaire sont partiels, un contrôle interne détaillé de l'ensemble des dicastères devrait avoir lieu sur la période d'une législature.*

La Commission financière se tient à disposition du Conseil communal pour préciser en cas de besoin ces différentes recommandations et se réjouit de pouvoir suivre leur mise en œuvre.

2.2. Rapport de synthèse au Conseil général

Les comptes 2010 de la Commune de Fribourg présentent un excédent de revenus de 1'085'850,25 francs (1'453'393,61 francs en 2009), alors que le budget prévoyait un déficit de 6'438'354 francs, soit une amélioration de 7'524'204,25 francs par rapport au budget.

Il faut se réjouir de ce résultat positif, et relever que pour la quatrième année consécutive, les comptes de la Ville se soldent par un excédent de produits. On ne peut que souhaiter que cette "tendance" perdure. Le résultat des comptes 2010 doit néanmoins être analysé avec prudence, car il a été influencé par différents éléments dont certains ont un caractère volatil, telles que les recettes sur les droits de mutations immobilières, ou apériodique, comme pour les impôts à la source.

Une tendance qui est observée est celle de l'évolution positive de l'impôt sur le revenu des personnes physiques : pour la quatrième

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

année consécutive, cet impôt progresse (augmentation de plus 2 millions par rapport aux comptes 2009), une évolution à mettre en relation avec la constante augmentation de la population légale de la Ville de Fribourg observée depuis près d'une dizaine d'années. Plus préoccupante est l'évolution de l'impôt sur le bénéficiaire des personnes morales, dont le rendement a fortement diminué, et qui soulève la question des nouvelles implantations de sociétés sur le sol communal et constitue un véritable défi pour la Ville.

Si certains éléments du ménage communal soulèvent des préoccupations, l'évaluation globale reste positive, et la gestion rigoureuse du Conseil communal est à saluer : le coût du service de la dette a notablement diminué par rapport au budget et surtout par rapport aux comptes 2009. La diminution de la dette publique brute est également à relever, même si cette diminution est moins spectaculaire que celles des années précédentes (évolution de la dette : 200 millions de francs en 2008, 170 millions en 2009 et 169 millions en 2010). Gageons que cette tendance à la diminution de la dette publique, amorcée il y a quatre ans, se poursuive.

Les aspects positifs de la gestion de la Commune sont également le produit des compétences des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, en particulier de M. J. Pollet, Chef du service des finances.

2.3. Préavis

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors de sa réunion du 13 mai 2011, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2010 tels qu'ils ressortent du document 'Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2010', soit un total de revenus de 214'298'261,98 francs et un total des charges de 213'212'411,73 francs d'où un excédent de revenus de 1'085'850,25 francs.

3. Comptes des Services industriels pour l'exercice 2010

3.1. Attribution du mandat de révision

L'article 58 littera d du Règlement d'exécution de la loi sur les communes dispose que les comptes des établissements communaux sont vérifiés par l'organe de révision de la Commune. En application de cette disposition, les comptes des Services Industriels pour l'exercice 2010 ont également été vérifiés par la fiduciaire Jordan SA.

3.2. Prise de position sur l'analyse de la fiduciaire

Suite à la révision effectuée par la fiduciaire et des discussions avec les différents acteurs, la Commission financière prend acte des comptes annuels des Services Industriels pour l'exercice 2010. Elle suggère, par ailleurs, que les Services Industriels fassent l'objet, au moins une fois par législature, d'un rapport détaillé par la fiduciaire comme celui élaboré pour les comptes de la Commune.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

3.3. Préavis et proposition de suivi

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors du vote d'ensemble, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2010 des Services industriels tels qu'ils ressortent du document 'Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2010', soit un total de revenus de 14'065'381 francs et un total des charges de 14'012'028,10 francs d'où un excédent de revenus de 53'353,49 francs.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2010

Le rapport de gestion du Conseil communal présente de manière exhaustive la palette des responsabilités et des activités relatives à la bonne gestion d'une collectivité locale. Dans ce sens, il représente un instrument précieux permettant aux conseillères et conseillers généraux de se familiariser avec les multiples activités du ménage communal, et d'accéder aisément à de nombreuses données statistiques.

La Commission financière s'y est plongée avec grand intérêt, et a démontré, lors de la discussion de ce rapport avec le Conseil communal, une vive curiosité sur de nombreux sujets. La Commission est d'avis qu'il serait extrêmement utile aux lecteurs d'avoir une note introductive pour chaque direction, décrivant les principales activités et objectifs. Un tel ajout analytique permettra de renforcer la cohérence et donnera plus de sens au rapport de gestion.

Selon les dispositions de l'article 95 bis LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière ne formule donc pas de préavis au sujet du rapport de gestion.

Remerciements

La Commission financière aimerait adresser ses remerciements au Conseil communal, aux chefs de service et aux collaborateurs pour leur engagement de tous les instants. Un merci tout particulier à M. A. Pillonel, qui a établi rapidement les procès-verbaux et a guidé les premiers pas de cette Commission financière nouvellement constituée."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

Mme Sandra Daguet (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral accepte les comptes de 2010 à l'unanimité. Il reconnaît la bonne gestion du Conseil communal et salue la diminution de la dette, et donc de sa charge, mais souligne qu'il reste encore du potentiel dans ce domaine.

Les recettes fiscales progressent malgré les baisses d'impôts décidées par le Grand Conseil, preuve qu'à Fribourg on travaille dur. Cependant, il est un peu trop facile, à notre sens, de se féliciter de quatre exercices positifs consécutifs, plus particulièrement des comptes de 2009 qui auraient été largement déficitaires sans la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville et si la provision pour risques juridiques était conforme au principe de prudence. Nous y reviendrons.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

En outre, 2010 a connu une forte hausse des recettes dites volatiles, mais c'est surtout l'analyse en page 37 du message n° 2 qui pré-occupe grandement les démocrates-chrétiens/Verts/libéraux. Si les comptes 2010 sont positifs, les investissements et les 'tuiles' annoncés dans le message font craindre un avenir bien sombre pour les finances communales. Côté investissements, les infrastructures scolaires; côté tuiles, caisse de prévoyance et décharge de la Pila. De combien ces 'nuages noirs', comme les ont appelés les 'Freiburger Nachrichten' de samedi, grèveront-ils nos finances communales à l'avenir ? Quelle sera la capacité future d'investissement de notre Ville ? Pourra-t-on encore se permettre d'investir ? Le groupe DC/VL attend avec impatience des réponses de la part du Conseil communal. L'euphorie des exercices positifs risque fort d'être de très courte durée et la hausse d'impôts que nous combattrions menace.

Face à tant de mauvaises nouvelles, y en a-t-il de bonnes ? Car il en faudra pour fusionner. Le Conseil communal relève la nouvelle péréquation qui prend enfin en considération les charges de ville centre. Cependant, pour le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, c'est seulement la fusion qui permettra de résoudre pleinement cette question, en faisant coïncider les cercles des décideurs, des bénéficiaires et des payeurs. Quelles dispositions le Conseil communal prendra-t-il pour rendre une fusion financièrement possible ?

Dans la discussion de détail que nous avons eue, la provision pour risques juridiques n'a pas manqué de retenir notre attention. Si nous saluons la constitution de cette provision l'année dernière, nous nous interrogeons toutefois quant à son montant. En effet, le principe de prudence ne voudrait-il pas que l'on provisionne l'entier du risque ? Dans cette optique, notre groupe soutient les démarches de la Commission financière qui demande au Conseil communal de fixer des règles objectives pour la constitution de provisions.

Enfin, en ce qui concerne le rapport de gestion, le groupe DC/VL souhaite que le Conseil communal introduise dans ce document un chapitre consacré à l'Agglomération. Il ne s'agit évidemment pas d'obtenir un rapport complet des activités de l'Agglomération de Fribourg, mais juste une synthèse de celui-ci."

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Verts) s'exprime dans les termes ci-après :

"Les Verts se félicitent de l'état général des comptes de la Commune. Le bateau communal est à flot. Il a réussi son examen de maintenance annuel, avec sa batterie de tests et de pointages financiers. Le peuple fribourgeois peut ranger les pare-battage, sortir le génois des grandes occasions et naviguer fièrement vers de nouvelles aventures.

Malgré tout, les Verts aimeraient insister sur trois points qui pourraient se révéler être des avaries pour la suite du voyage.

En premier lieu, le bénéfice d'un million de francs va disparaître purement et simplement avec l'entrée en vigueur de la suppression de l'impôt sur l'immobilier demandée par le Grand Conseil. Comme personne ne connaît exactement aujourd'hui le coût de l'assainissement de la décharge de la Pila et la clef de répartition, ainsi que le coût réel du théâtre et de ses charges liées, nous pourrions très bien nous retrouver d'ici à une année avec un avis de tempête. C'est sans compter avec les modifications

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

du point Cardinal. La boussole des comptes risque de s'affoler et de nous envoyer dans un récif.

Ces comptes sont en équilibre, mais cet équilibre dépend notamment de facteurs non maîtrisables, comme le procès en cours avec Anura. Les Verts aimeraient se rallier à l'avis de prudence lancé par la Commission financière. Même quand il fait beau, la loi maritime exige de toute personne se trouvant sur un bateau qu'elle se munisse d'un gilet de sauvetage. Il serait donc bien de ne courir aucun risque pour les années à venir, en investissant dans le bon sens et en renforçant la capacité financière de la Ville de rebondir en cas de coups durs, plutôt qu'en s'inscrivant à un club de natation.

Troisièmement, nous observons une carence en matière d'économie d'énergie et surtout un manque de vision dans ce domaine. Si nous nous référons au rapport de gestion, nous nous rendons compte que la Ville connaît les mesures à prendre, est consciente du potentiel des énergies alternatives et renouvelables, mais toujours selon le rapport de gestion, rien n'a été entrepris et rien ne sera entrepris dans l'immédiat. Nous le regrettons. Les Verts attendent des investissements et des économies d'énergie aujourd'hui pour envisager le futur. A l'image des concombres 'bio' qui viennent d'Espagne et qui envahissent les rayons des supermarchés allemands, le Conseil communal comprendra que les Verts ne veulent pas que la Ville se cache derrière des labels, mais qu'elle mette en place une véritable politique énergétique.

Finalement, quand un navire vogue en haute mer et qu'il tombe en panne de carburant, il y a trois types de capitaines : ceux qui ont investi beaucoup dans un navire à voiles, ceux qui ont investi très peu dans une paire de rames et ceux qui ont oublié les rames au quai. Préparons activement la panne d'énergie non renouvelable de 2030 en investissant aujourd'hui dans de l'énergie propre, dans une voile plutôt que dans des rames.

C'est avec ces quelques réserves et considérations que le groupe des Verts approuvera les comptes et le rapport de gestion de 2010 de la Ville et des Services industriels."

Rapport du groupe socialiste

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe socialiste a examiné attentivement les comptes arrêtés le 31 décembre 2010, ainsi que le rapport de gestion de la Ville de Fribourg.

Pour la quatrième année consécutive, les résultats des comptes sont positifs, il faut le souligner. L'année 2010 s'est achevée avec un excédent de revenus de 1'085'850 francs (contre 1'453'393 francs en 2009), alors que le budget prévoyait un déficit de 6'438'354 francs.

L'année 2010 a été clairement une année de consolidation, bien qu'encore inscrite sous le régime d'une péréquation financière désavantageuse à notre égard. De nouveaux instruments péréquatifs produiront leurs effets à partir de cette année.

Les comptes de l'année 2010 reflètent les progrès réalisés dans le domaine de la diminution de la dette. Depuis 2006, la dette de la

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Ville de Fribourg est en diminution constante. La dette nette se situe à 3'548 francs par habitant (contre 3'535 francs en 2009). Elle est donc beaucoup moins élevée que celle de la Commune de Villars-sur-Glâne, qui a une dette nette par habitant de 5'866 francs (dette également en diminution constante).

Le coût du service de la dette a diminué remarquablement. La consolidation des emprunts à des taux plus bas a permis une réduction de plus d'un million de francs de charges d'intérêt par rapport à 2009.

Autre point, la politique du Conseil communal fixant le cadre des amortissements à 7,2 millions de francs a été propice à la diminution réelle de la dette tout en permettant des investissements indirectement.

On peut souligner également le bon résultat du portefeuille de la Ville de Fribourg avec des intérêts actifs – dividendes versés par Frigaz et qui sont en augmentation de 31,5 % par rapport à l'année 2009.

Un autre point positif est celui des charges du personnel qui reflètent les efforts entrepris par le Conseil communal depuis plusieurs années. Elles se situent à 25,7 % des charges globales contre 25,8 % en 2009. La politique du personnel a porté ses fruits. Notre groupe souhaite que les efforts favorisant le rajeunissement de l'effectif, ainsi que la création de places d'apprentissage soient renforcés.

Certes, les comptes 2010 reflètent une réalité financière bien meilleure que prévu.

Nous admettons toutefois que dans un avenir proche, nous devrions prévoir un impact financier important, du fait que la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg doit être adaptée aux nouvelles exigences de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle. Celle-ci impose un taux de couverture de 80 %, qui devrait être atteint dans les quarante ans qui suivent l'entrée en vigueur de la loi; alors que nous sommes actuellement à un taux de couverture de plus de 49 %. Il faudra déterminer le coût financier pour la Ville de Fribourg.

L'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila comporte un autre impact financier important. Son coût est déjà estimé à environ 250 millions de francs, mais la clé de répartition reste encore à régler. Mme la Directrice des Finances l'a bien souligné.

En ce début de législature, notre Commune est confrontée à des défis liés notamment aux investissements à réaliser dans le domaine scolaire (deuxième année d'école enfantine, cycle d'orientation de langue allemande) et de gestion de la mobilité (modération de la circulation, mesures d'accompagnement), ou encore à des questions liées aux transports.

Une certaine vigilance s'impose par rapport aux grands chantiers lancés ou à lancer afin de minimiser les risques inhérents au domaine et atténuer d'autres pièges tel que les dépassements. En plus des lignes directrices claires et une transparence renforcée, un suivi financier régulier et un décompte final pour chaque investissement important s'avèrent nécessaires, tout comme l'a remarqué la Présidente de la commission financière.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Rapport du groupe libéral-radical

Le groupe socialiste salue l'attitude de plus en plus transparente du Conseil communal, notamment au sujet de la provision pour risques juridiques, et le remercie de sa bonne gestion des deniers publics, en souhaitant qu'il continue sur cette voie."

M. Vincent Jacquat (PLR) déclare ce qui suit :

"Le message n° 2 du 19 avril 2011, ainsi que les comptes de l'exercice 2010 de notre Commune, ont fait l'objet d'un examen attentif de la part du groupe libéral-radical. Avec un excédent de revenus de 1'085'850,25 francs, représentant 0,56 % du total des charges, et une amélioration de plus de 7 millions de francs par rapport au budget, il est agréable de se retrouver dans les chiffres noirs. Parmi les points positifs, signalons la bonne maîtrise des charges, ainsi que la stabilisation de la dette publique. Le travail du service des Finances, notamment dans sa gestion du financement et de l'emprunt, est à saluer. Notre groupe relève que, à charge constante ou maîtrisée, l'amélioration des comptes de 7,5 millions de francs par rapport au budget est principalement due à la croissance des recettes fiscales et des diverses taxes et amendes. L'impôt à la source connaît une amélioration de 2,4 millions de francs par rapport au budget et de 2,8 millions de francs par rapport aux comptes 2009, puisqu'il prend en considération une partie des revenus qui auraient dû être versés en 2009, revenus qui dès lors peuvent être considérés comme extraordinaires.

En matière fiscale, notre groupe constate que la progression du produit de l'impôt sur le revenu est plus forte, non seulement que la croissance de la population, mais également que de celle du nombre de contribuables. Partant, le PLR souhaite tordre le cou aux allégations erronées de certains affirmant que les baisses d'impôts décidées par le Grand Conseil réduisent les recettes fiscales de la Ville de Fribourg. Les chiffres des deux derniers exercices prouvent en effet le contraire. La baisse des rentrées de l'impôt sur le bénéficiaire, certes expliquée en partie par la crise économique et financière des deux dernières années, doit inciter le Conseil communal à la réflexion. Le groupe libéral-radical invite le Conseil communal à agir rapidement, en favorisant l'implantation de sociétés. Le site de la Brasserie du Cardinal lui donne l'occasion d'agir dans ce sens.

Le PLR constate qu'une nouvelle fois, les automobilistes sont les vaches à lait de la Commune et permettent ainsi au Conseil communal de présenter des comptes équilibrés, puisque les recettes des parcomètres et des amendes d'ordre ont progressé de plus d'un million de francs entre 2009 et 2010, soit une hausse de plus de 15 %. Notre groupe ne peut s'empêcher de s'inquiéter de ce qu'il adviendra de nos finances communales, lorsque les places de parc auront été supprimées et que les voitures auront été éradiquées de nos rues, comme le souhaitent certains.

Notre groupe s'étonne que plus d'un demi-million de francs soit alloué à titre d'indemnité de résidence au personnel communal. Si cette disposition a pour but de générer des rentrées fiscales, en retenant des contribuables en ville, il faut alors mettre en parallèle l'impôt payé par les personnes physiques, qui se monte en moyenne à 2'800 francs par an. En faisant les calculs, nous restons dubitatifs quant à la réelle efficacité de cette allocation de résidence qui se monte à 2'400 francs par année pour un équivalent plein-temps.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Nous constatons enfin que, malheureusement pour la Ville de Fribourg, les comptes du premier exercice de l'Agglomération bouclent sur un dépassement de 200'000 francs par rapport au budget. Au niveau purement comptable, relevons également le montant de 3 millions de francs sous la rubrique 149 'Autres biens du bilan', dont la valeur est sujette à caution.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical acceptera les comptes 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels."

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) poursuit dans les termes ci-après :

"Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de gestion et en a discuté lors de sa dernière séance. Nous adressons d'abord nos très vifs remerciements aux membres du Conseil communal, aux chefs de services et à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport, qui, par la qualité et la quantité des informations qu'il fournit, est un véritable condensé de la vie administrative de notre cité.

Il mériterait cependant un réexamen, non pas en ce qui concerne les données en tant que telles, mais quant à leur présentation. Il serait en outre utile aux lecteurs de trouver à côté des 'ratios' communaux, des 'ratios' de référence, qui nous permettraient de nous situer en comparaison avec d'autres communes ou groupes de communes. Comme l'a relevé la Présidente de la Commission financière, des notes introductives pour chaque direction seraient précieuses pour les lecteurs. Une systématique à l'intérieur des domaines traités serait également utile. La même structure devrait être employée par les différents services. En fait, tout en conservant les informations fournies aujourd'hui, nous vous demandons de rendre le rapport de gestion – vous me permettrez l'expression – plus 'sexy'. Je ne prétends pas qu'il deviendra un best-seller, mais le temps consacré à son élaboration mérite qu'il soit lu et relu, non seulement par les conseillers généraux, mais aussi par nos concitoyens. Je vous suggère de confier ce toilettage à la nouvelle chargée de communication que notre Ville vient d'engager."

Rapport du groupe chrétien-social

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCS) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social a pris connaissance des comptes de l'exercice 2010 de la Ville de Fribourg. Il retient essentiellement que pour la quatrième année consécutive et en dépit de toutes les menaces qui planaient déjà sur la dernière législature, en dépit de toutes les prévisions les plus sombres évoquées plus d'une fois dans cette assemblée, le Conseil communal nous présente des comptes positifs. Un écart de 7 millions de francs entre le budget et les comptes, ce n'est pas rien. On pourrait même s'étonner d'un tel chiffre. Le budget a-t-il été mal estimé ? Le Conseil communal s'est-il montré trop prudent ? Il est vrai que le budget 2010 a été élaboré en période de crise. D'où la prudence sur les estimations de recettes fiscales. La crise a aussi été finalement moins forte que prévu, même si elle a provoqué quelques dégâts sur le produit des impôts sur le revenu et la fortune.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Il faut aussi tenir compte de l'augmentation de la population qui contribue également à cette embellie. Au passage, nous nous réjouissons de cet accroissement démographique.

Nous constatons que les recettes fiscales sont estimées selon la même grille et en fonction des mêmes critères depuis quatre ans aussi, avec un système de provisions composé de montants virtuels. Il semble donner toute satisfaction.

Nous constatons également que les charges de personnel sont maîtrisées, en dessous des charges budgétaires. La dette est en constante diminution depuis 2006. Conséquence : la charge des intérêts passifs – 2,26 % des charges totales – a diminué de moitié en dix ans. Cet endettement brut de la Commune est passé de 5'918 francs par habitant en 2008 à 4'908 francs en 2010.

J'en viens à la provision pour risques juridiques, suite à la procédure civile engagée par la société Anura SA auprès du Tribunal d'arrondissement de la Sarine. Bien que nous sachions que cette affaire est suivie avec toute l'attention qu'elle mérite, nous invitons le Conseil communal à nous informer de toute évolution de ce dossier.

Des menaces sérieuses pèsent sur l'avenir de la Ville. Nous en convenons. Des échéances nous attendent pour divers dossiers : écoles, caisse de pension, décharge de la Pila, site de la Brasserie du Cardinal, sans parler des baisses d'impôt décidées par le Grand Conseil, qui semble avoir trouvé goût à l'exercice... Le produit des impôts sur les personnes morales, en souffrance, nous inquiète aussi. A l'instar de la Commission financière, nous prions le Conseil communal de redoubler d'attention pour promouvoir l'implantation et le développement harmonieux de ces contribuables.

La situation financière de la Ville va s'améliorant. Nous nous en félicitons. La fortune de la Ville s'élève à 1,4 million de francs. La dette nette par habitant se monte à 3'548 francs. En comparaison avec celle d'autres collectivités locales, elle fait de Fribourg une fiancée respectable.

Dans cette consolidation des finances, nous souhaitons vivement que le Conseil communal, composé en majorité de personnes de sensibilité clairement sociale, renforce son soutien et sa solidarité à l'égard des associations qui s'occupent d'intégration et des familles qui constituent la trame de notre société. Nous souhaitons que le Conseil communal manifeste ce soutien et cette solidarité non seulement par des mots, mais aussi par des aides financières.

C'est avec ces considérations que le groupe chrétien social approuvera les comptes de l'exercice 2010 de la Ville, ainsi que ceux des Services industriels. Nous remercions enfin la Directrice des Finances, son chef de service, M. J. Pollet, ainsi que le Conseil communal dans son ensemble.

Concernant le rapport de gestion, nous avons pris connaissance des activités des diverses directions. Nous émettons les remarques suivantes. Le rapport de gestion se doit d'être pluriculturel. Il est le reflet de chacun des services qui a ainsi, une fois par an, l'occasion de commenter son action et de la rendre publique. Des activités visibles même pour le

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

profane ! Des titres pour dégager les priorités de chaque service. Une multitude de thèmes pour exprimer cette diversité. Une fois par année, la parole est donnée à la spécificité de chaque service. Notre travail de conseiller général est de prendre connaissance de cette libre expression, de chercher les informations dont nous avons besoin pour remplir notre mandat. Si certaines données nous font défaut, reste pour nous la possibilité de poser des questions.

Le groupe PCS a, quant à lui, trouvé l'essentiel des réponses à ses interrogations. Il vous en remercie."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La législature qui vient de s'achever et dont nous analysons les derniers comptes annuels, avait commencé sur un air de requiem; elle se termine sur un alléluia. C'est tant mieux. Nous serions les derniers à nous en plaindre !

Nous n'allons donc pas gâcher cette ambiance de quasi-fête, même si l'analyse approfondie du rapport et des comptes nous a fait dresser l'oreille à plus d'une reprise. Tous les éléments perturbateurs que nous avons relevés reviendront sur le tapis au cours des prochains mois de toute manière.

L'excellent travail de la fiduciaire mandatée se traduit par une série de recommandations qu'il incombe au Conseil communal de mettre en œuvre. Dans ce contexte, nous avons relevé avec satisfaction les bonnes relations établies entre l'Administration communale - dont nous saluons le bon travail- et les responsables de la fiduciaire.

Pour le reste, nous souhaitons simplement rappeler certaines évidences. Si, durant la législature écoulée, réduction de la dette il y a eu, les raisons ne sont pas à chercher dans des économies effectives, mais bien dans le résultat de la vente d'actifs et également dans la hausse des recettes de certaines catégories d'impôts. Ce fait démontre la justesse de la théorie que nous défendons, à savoir que baisser les impôts amène de nouvelles recettes fiscales, alors qu'augmenter la fiscalité chasse les bons contribuables !

Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Nous ne nous étendons pas sur la situation financière calamiteuse de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. La nouvelle législation dans le domaine de la prévoyance sociale impose enfin aux corporations publiques, qui ne l'ont pas encore fait, d'empoigner ce problème pour le mettre à plat, par étapes certes, mais dans des délais impératifs. Nous voulons malgré tout rappeler que lors de notre première intervention sur ce sujet brûlant, il y a bientôt six ans de cela, nous avons relevé que les décisions devant assurer le succès de la recapitalisation de 2006 seraient inopérantes. A l'époque, les représentants de la gauche nous avaient traités de pessimistes invétérés, ceux du centre nous avaient dit de ne pas être trop pressés et de laisser du temps au temps, alors que le centre-droit avait à peine abordé le sujet. Cinq ans plus tard, les chiffres parlent d'eux-mêmes : Le taux de couverture est en 2010 de 49,3 %; en 2006, il était de 53,3 % ! L'engagement de la Commune en 2010 atteint 97,142 millions de francs; l'engagement en 2006 : 82,050 millions de francs !

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Il s'agit donc d'un engagement supplémentaire de la Ville de plus de 15 millions de francs, qui tempère sensiblement la réduction de la dette communale, dont tout le monde chante les louanges.

En réalité, la Caisse de pension de la Ville de Fribourg occupe de nouveau la dernière place du classement des caisses des institutions de prévoyance de notre pays.

Quant à prétendre, comme le font notre Syndic et notre Ministre des finances, que les marchés boursiers sont responsables de cet état de fait, nous tenons pour le moment simplement à préciser que la plupart des marchés boursiers flirtent avec leur sommet, voire même ont dépassé leur niveau d'avant la crise ! La toute grande majorité des caisses de prévoyance de notre pays ont atteint leur capitalisation d'avant la crise, voire même ont reconstitué leurs réserves d'avant le choc de 2008. Enfin, les valeurs phares qui font le fondement de tout portefeuille de caisse de pension n'ont jamais versé à leurs actionnaires des dividendes aussi élevés.

Les raisons sont autres. Elles sont connues en grande partie. Nous attendons avec impatience l'analyse qui devrait être rendue par le groupe de travail chargé de présenter des solutions pour la nouvelle recapitalisation.

Pour terminer, le groupe UDC estime qu'il faut remercier chaleureusement celles et ceux qui ont fait que, régulièrement ces dernières années, les comptes de la Commune ont mieux bouclé que prévu. Alors, nous adressons un grand merci aux contribuables de la ville de Fribourg, du moins à ceux qui payent leurs impôts régulièrement.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC accepte les comptes 2010. Nous acceptons également les comptes des Services industriels et nous prenons acte du rapport de gestion."

Rapport der Sozialdemokratischen Fraktion

Frau Andrea Burgener Woeffray (SP) erklärt :

"Ich möchte dort anknüpfen wo Frau M.-C. Dorand angemerkt hat: ja der Tätigkeitsbericht sollte auch für die Bevölkerung gedacht sein. Doch wie ist es für die deutschsprachige Bevölkerung möglich die Vielfalt der Gemeindeaktivitäten zur Kenntnis zu nehmen, wenn nicht einmal das Vorwort in ihrer Sprache daher kommt und lediglich auf Seite 60 Informationen über die DOSF in deutscher Sprache abgegeben werden. Darf ich den Gemeinderat in seiner Gesamtheit darum bitten und daran erinnern, dass wichtige Dokumente wie die Rechnung, wie ein Tätigkeitsbericht, zumindest in einer Zusammenfassung, auch in der deutschen Sprache publiziert werden sollte. Dies müsste es zumindest dem neu zusammengesetzten Gemeinderat wert sein. Ich danke."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, adresse en premier lieu ses vifs remerciements à la Commission financière pour son rapport.

"Le Conseil communal estime extrêmement importantes les recommandations de la fiduciaire. D'abord pour le service des Finances, mais également pour lui-même. Il tient à mettre tout en œuvre pour satisfaire à ces recommandations. Pour l'instant, ces recommandations n'appellent pas de remarques particulières de ma part, mais nous les

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

analyserons et présenterons des propositions concrètes à la Commission financière.

J'aimerais émettre un commentaire particulier au sujet de l'assainissement de la décharge de la Pila. Il s'agit, à mon sens, d'une affaire de générations. Nous sommes la génération qui doit traiter de problèmes liés au mode de fonctionnement et aux moyens d'une génération précédente. Nous ne savons toujours pas ce que coûtait à l'époque la mise en décharge dans ce site pollué, mais ce que nous savons, c'est que les dépenses nécessaires à assainir ce site seront extrêmement élevées. Il est évident que pour assurer le financement des sites pollués – parce que la Pila n'est pas le seul de ces sites et qu'il y a en a certainement d'autres dans le canton –, une participation de tous les acteurs sera indispensable. Comme je l'ai relevé tout à l'heure, tant la Confédération que le Canton et les communes devront se mettre au tour d'une table pour résoudre cette question générale de l'assainissement des sites pollués.

Au représentant du groupe libéral-radical, j'aimerais faire remarquer que, certes, les recettes de l'impôt sur le revenu ont été meilleures que prévu. Nous savons que cette progression est directement liée à la croissance démographique. Vous mettez en doute cette affirmation, mais je tiens à souligner que, malgré tout, nous avons enregistré une diminution de la progression des produits de la fiscalité. C'est là que réside le danger pour nos recettes fiscales. Nous n'arrivons plus à couvrir avec la hausse de nos recettes fiscales la progression de nos charges. Pour une collectivité publique, il ne suffit nullement d'avoir des recettes fiscales qui se stabilisent ou qui ne reculent pas, il est impératif d'avoir des ressources nouvelles pour couvrir les charges nouvelles.

Au sujet de la question de la provision pour risques juridiques, je me dois de rappeler que l'excellente fiduciaire, dont vous avez tous ici fait l'éloge, juge correcte la manière dont est provisionné ce risque juridique. Elle suit notre manière d'évaluer cette provision. Le suivi est constant avec elle. Elle nous a assuré que la manière dont nous avons agi jusqu'ici est correcte. Si des modifications doivent être apportées à notre politique, nous les ferons et nous vous tiendrons informés en priorité par le truchement de la Commission financière, puis directement en plénum.

Le rapport du groupe des Verts appelle deux commentaires de ma part. Le premier concerne les coûts de construction de la salle Equilibre. Actuellement, ces coûts sont équilibrés; le devis est respecté. J'invite les Verts à ne pas se faire de soucis financiers au sujet de la salle Equilibre. Ce n'est en tout cas pas elle qui mettra les comptes de la Ville de Fribourg dans le rouge. Ma seconde réponse concerne la question des économies d'énergie. J'ai le souvenir – même si je n'ai pas sous les yeux les chiffres précis – que des crédits ont été inscrits au budget 2011. L'un, qui figure dans les investissements, porte sur l'assainissement des installations de l'éclairage public avec la mise en place d'une série de modules au cours de cette année 2011. Le montant à charge du budget 2011 était de 500'000 francs et l'opération est planifiée sur cinq ans. Un autre montant figure au budget de fonctionnement de la Commune pour les économies d'énergie dans les bâtiments faisant partie du patrimoine de la Commune. Je n'ai plus le chiffre exact en tête, mais il doit être de l'ordre de 250'000 à 300'000 francs."

Séance du 30 mai 2011

Caisse de prévoyance du
personnel de la Ville de Fri-
bourg

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, se doit de donner quelques informations complémentaires au sujet de la situation de la CPPVF.

"Dans son intervention, le représentant du groupe UDC a abordé cette question, anticipant largement sur les éléments d'analyses actuels et évidemment futurs de cette institution. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire au Bureau, le Conseil communal souhaite mettre sur pied un groupe de travail dans lequel œuvreraient notamment des représentants du Conseil général. Il est évident que les éléments d'analyse portant aussi bien sur les causes de la situation actuelle que sur les remèdes à mettre en œuvre feront l'objet d'un message et d'une décision qui impliquent le Conseil général. Celui-ci acceptera ou refusera la solution proposée. Autrement dit, le débat sera largement ouvert et aura lieu devant le Conseil général à qui il appartiendra de prendre une décision de cette importance.

Je prends également acte que Mmes A. Burgener Woeffray et M.-C. Dorand demandent des améliorations au rapport de gestion. Je constate néanmoins que l'une et l'autre reconnaissent que ce document a déjà été amélioré, mais qu'elles souhaitent que cet effort soit poursuivi. Nous sommes ouverts à toutes ces suggestions d'amélioration. Je prends aussi acte qu'en vertu du bilinguisme de fait que nous pratiquons à Fribourg, il conviendrait que les données soient traduites.

A Mme S. Daguet, qui souhaite une présentation résumée des activités de l'Agglomération, je rappelle que désormais un chapitre des comptes est consacré à l'Agglomération. Ce chapitre donne les éléments fondamentaux. Dans un premier temps, j'ose remarquer qu'il existe des liens dans notre site internet permettant d'accéder à celui de l'Agglomération, où vous trouverez les données concernant les comptes ou la gestion de cette institution. Ce que vous attendez, je suppose, c'est que le Conseil communal prenne position au sujet des activités de l'Agglomération. Nous veillerons à trouver une solution pour répondre à votre souhait. Ces données ne figureront donc pas nécessairement dans le rapport de gestion, mais pourraient vous être fournies dans la présentation des options stratégiques du Conseil communal, en particulier dans le cadre du programme de législation.

Vous avez abordé un autre sujet, celui de la fusion, dossier effectivement fondamental. Deux événements capitaux sont survenus dans ce processus. A deux reprises, en peu de temps, le peuple fribourgeois a accepté deux modifications structurelles essentielles. La première concerne la péréquation intercommunale. Comme vous l'avez tous relevé, elle portera ses fruits à partir de l'exercice 2011. Comme l'illustre la modification des statuts de l'ACSMS, les choses bougent indirectement également pour ces associations de communes.

Tout récemment, la très grande majorité du peuple fribourgeois – et en ville de Fribourg à une écrasante majorité – a accepté une nouvelle législation concernant les fusions qui prévoit des subventions substantielles de l'Etat. Désormais, nous disposons effectivement de bases juridiques structurelles. Toutefois, le Conseil communal n'est pas seul dans ce processus, il est important d'adresser un appel multipartis pour que le dossier de la fusion ne soit pas l'affaire du seul Conseil communal, mais bien l'affaire de toutes les autorités de la Commune. Les résolutions ou propositions adoptées lors de la dernière législature attestent de la possibilité de travailler en commun les uns et les autres pour faire avancer ce train

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

durant cette législature. Cette fusion, j'espère que l'unanimité des groupes présents dans cette enceinte l'appelle de leurs vœux."

Examen de détail

Le Président constate qu'aucune demande de renvoi n'a été présentée. *"Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Commune et des Services industriels."*

I. ADMINISTRATION GENERALE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

II. FINANCES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

III. ECOLES

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion :

322.302.00 Traitements (activités culturelles)

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit :

"Nous constatons un écart assez grand entre la somme budgétée des traitements et celle qui a été effectivement payée. La différence atteint près de 66'000 francs. Comme le message ne donne aucune explication, nous supposons que cet écart est dû aux conséquences de la gestion des Maxi et Mini Beaux-Arts par la Direction précédente.

Nous regrettons les faits et espérons que ces activités puissent redémarrer avec plus de sérénité, en tenant compte aussi de certaines particularités. Pour certains enfants, deux ans de pratique de ces activités n'est pas suffisant pour créer quelque chose. Je pense en particulier à une activité comme celle du cirque."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, remarque simplement que le montant des traitements versés en 2010 correspond à celui des comptes 2009. Autrement dit, l'écart est dû simplement à une sous-estimation du budget.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

"Les événements dont fait état M. G. Bourgarel concernaient les Maxi Beaux-Arts. La présente rubrique porte en fait sur les activités culturelles extrascolaires, c'est-à-dire sur les Mini Beaux-Arts."

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion :

Effets de la réduction à une heure à midi de la gratuité du parcage dans les zones à stationnement payant

401.434.00 Produits des parcomètres

M. Laurent Dietrich (DC/VL) n'a pas trouvé dans les commentaires du message l'information qu'il recherche. A-t-on des données quant aux effets de la diminution à une heure de la gratuité du parcage à midi en zones à stationnement payant ? Cette période de gratuité a été ramenée de 12.00 à 14.00 heures à 12.00 à 13.00 heures.

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise que les effets de cette mesure se trouvent sous la rubrique 401.434.00 "Produit des parcomètres". Cette rubrique présente un écart positif entre les comptes et le budget de quelque 300'000 francs. Cette différence n'est évidemment pas due uniquement à cette mesure, mais s'explique pour une petite part par une extension des zones de stationnement payant, et surtout du fait que les zones à stationnement payant mises en pace en 2009 rapportent plus que ce qui était prévu à l'époque. La réduction d'une heure de la gratuité du parcage à midi a entraîné environ 50'000 francs de recettes supplémentaires, selon les estimations faites.

b. Rapport de gestion

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

4.2.9 Modération de la circulation (p. 108)

M. Rainer Weibel (Verts) rappelle que selon l'ordonnance sur la signalisation, une année après la mise en place d'une zone 30 km/h, il y a lieu de procéder à une analyse et à une évaluation de la mesure. Il s'agit de procéder à des comptages, de voir si la vitesse maximale est respectée... A-t-on mené de telles analyses en 2010 ? A-t-on accès aux résultats de ces évaluations qui portent sur des secteurs où la mesure a été introduite en 2009 déjà ? Ces résultats sont-ils publiés ?

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, remarque que n'ayant pas été lui-même conseiller communal l'an passé, il n'a pas une connaissance exhaustive de tous les contrôles effectués en 2010. *"En revanche, je puis vous confirmer que les contrôles et les comptages menés à la suite de la mise en place de zones 30 km/h sont régulièrement faits. Cela vaut également pour les zones de rencontres. Ces données sont publiques, en ce sens que, lors de nos rencontres régulières avec les représentants des associations de quartiers notamment, nous leur présentons le résultat de ces comptages. Nous venons du reste*

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

de le faire cet après-midi même avec une délégation d'une association de quartier. Il s'agit de données publiques et non pas du tout confidentielles."

4.2.10 Transports en commun (p. 108)

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) déclare ce qui suit :

"Je trouve ce rapport de gestion très complet. Toutefois, seules deux lignes y sont consacrées aux transports en commun. Je sais que c'est actuellement l'Agglomération qui gère ce dossier. Néanmoins, j'aimerais connaître le nombre de rencontres avec les TPF et savoir le résultat de ces contacts réguliers entre la Commune et les transports en commun. J'espère qu'à l'avenir un rapport un petit peu plus complet à ce sujet nous sera présenté."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, relève qu'effectivement, à son avis, ces deux lignes sont insuffisantes. *"J'ai d'ores et déjà prévu que le rapport de gestion de 2011 contiendra une explication un peu plus exhaustive quant au rôle de la Commune ainsi que de l'Agglomération dans le domaine des transports en commun."*

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

a. Comptes

Les rubriques ci-après donnent lieu à discussion :

532.332.01 Amortissements des investissements pour les canalisations
532.480.01 Prélèvement à la réserve "Canalisations"

M. Pascal Wicht (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Ces deux rubriques, qui se compensent, figuraient au budget pour un million de francs. Aux comptes, elles se montent à un peu plus de 2 millions de francs. Je conçois que, comme on l'explique en page 16 du message n° 2, l'amortissement de ces canalisations se fait en fonction de l'utilisation qui est faite de cette réserve pour les canalisations. Je m'étonne néanmoins d'un écart de plus de 100 % sur ces deux rubriques, par rapport au budget. Pourquoi y a-t-il une telle différence ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, relève que comme le dit le commentaire du message, les amortissements sont en fait fonction des investissements réalisés en cours d'année. Il peut y avoir des variations d'un exercice à l'autre. Nous nous efforçons de budgétiser ces investissements au mieux. En 2010, un peu plus de choses ont été réalisées qu'initialement prévu. Ces différences n'ont toutefois aucune importance sur les comptes globaux de la Commune, puisqu'on trouve les montants en jeu à la fois en charges et en recettes.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

VI. BATIMENTS ET AMÉNAGEMENT

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion :

622.312.00 Electricité (Cimetière)

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit :

"Nous constatons qu'aux comptes 2009, les dépenses pour la consommation d'électricité se sont montées à 7'013,70 francs. Au budget 2010, on prévoyait une dépense de 9'500 francs; aux comptes de l'an passé, on arrive à une dépense de 17'256,95 francs. On constate ainsi une augmentation de plus de 100 % entre 2009 et 2010. Comment explique-t-on cette forte hausse des dépenses d'électricité ?"

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise que Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, lui a soufflé que ce dépassement est dû à une tranche de l'exercice 2009 qui n'a pas été payée cette année-là, mais qui l'a été en 2010.

b. Rapport de gestion

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

5.4.2 Plan d'aménagement local (PAL) (p. 167)

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration ci-après :

"C'est avec satisfaction que le groupe socialiste constate que la Direction de l'Edilité a enrichi son rapport d'activités sur deux chapitres, qui sont ceux de la politique énergétique et de l'aménagement. M. le Directeur a ainsi tenu, à propos de ce second chapitre, les promesses données à la Commission de l'Edilité lors de l'examen du budget de 2011. Je vous rappelle qu'à l'époque le Conseil général avait accordé des crédits d'investissement, sans avoir reçu beaucoup d'explications au préalable. Aujourd'hui, nous avons au moins reçu ces informations grâce à ce rapport de gestion. Au passage, je signale à Mme S. Daguet que dans ce chapitre, on trouve un passage consacré à l'Agglomération. C'est un début qu'il faut saluer, parce que, dans ce secteur, la Ville collabore beaucoup avec l'Agglomération.

Pour la première fois aussi, il me semble y avoir un peu plus d'informations sur tout le domaine de l'énergie. Cela dit, le rapport est, à ce sujet, moins satisfaisant. En effet, on se borne, sur ce point, à exposer ce que d'autres font déjà aujourd'hui à tous les niveaux, du plan européen au plan des cantons et à celui d'autres villes. En revanche, on ne consacre que six lignes aux enjeux majeurs. C'est loin d'être satisfaisant. On est visiblement encore assez éloigné d'un concept énergétique qui nous a été promis lors de la présentation du plan d'aménagement local. Aujourd'hui encore, il n'y a aucune donnée concernant ce plan de l'énergie. Nous espérons bien que ce plan de l'énergie soit prêt pour l'an prochain. Le temps presse, ne serait-ce que pour qu'enfin la Commune de Fribourg soit active dans ce domaine."

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, remercie M. C. Allenspach de ses remarques générales. Nous avons effectivement promis une présentation plus détaillée dans le rapport de gestion au sujet des plans d'aménagement, notamment en raison du fait que le Conseil général ne dispose que de compétences légales limitées en la matière. Nous avons voulu tenir nos promesses.

"Je précise que les PAD mentionnés aux pages 177 et ss sont présentés sur le site internet de la Commune.

En ce qui concerne le plan directeur des énergies, nous avons voulu donner dans ce chapitre l'état actuel de nos réflexions. Il n'y a que quelques mois à peine que nous avons entrepris d'élaborer ce plan directeur des énergies. Abstraction faite des pages consacrées à l'état du dossier aux niveaux fédéral ou cantonal, il y a malgré tout sept pages consacrées à l'état actuel d'élaboration de ce plan directeur des énergies. Nous continuons à travailler à ce plan afin de l'intégrer dans le nouveau PAL. L'élaboration de ce document n'empêche évidemment nullement d'anticiper la mise en œuvre de certains objectifs de ce plan, avant même qu'il soit formellement adopté. Dans ce contexte, je confirme les propos tenus dans le cadre de sa déclaration générale par Mme M. Genoud-Page au sujet notamment du programme d'amélioration des installations d'éclairage public et aussi d'autres investissements du budget 2011 (assainissement énergétique, en particulier de nos installations de chauffage)."

5.4.3 PAD ayant fait l'objet d'études et de décisions

7. PAD "Ancienne Gare" (p. 179)

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) constate que le présent paragraphe parle certes de l'aménagement d'un parking souterrain de deux niveaux, mais ne fait pas mention de la réalisation d'une station de vélos, qui est prévue à cet endroit. Cet élément ne figure-t-il pas parmi les objectifs de ce PAD ? S'agit-il d'un oubli ?

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, confirme que la réalisation de cette station de vélos fait bien partie intégrante des objectifs de ce PAD, même si elle n'est pas effectivement mentionnée ici. *"J'ai le souvenir très clair que cette station de vélos n'a pas du tout été oubliée. Elle fait partie des conditions de construction de ce secteur."*

VII. INFORMATIQUE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

VIII. CULTURE ET TOURISME

a. Comptes

Pas d'observations.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IX. SPORTS

a. Comptes

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

913.452.00 Participation d'autres communes (Patinoires)

917.452.00 Participation versée par d'autres communes (Halle omnisports de Saint-Léonard)

Mme Eva Kleisli (Verts) constate que le budget prévoyait une participation de 16'500 francs de la part d'autres communes pour la halle omnisports de Saint-Léonard (rubrique 917.452.00). *"Aucune commune n'a versé un centime. Pour quelle raison ?"*

Mme Isabelle Teufel (DC/VL) fait le même constat que sa collègue du groupe des Verts. Le budget prévoyait 40'500 francs de participation d'autres communes pour les patinoires (rubrique 913.452.00), mais il n'y a aucun revenu aux comptes. Pourquoi ?

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, précise qu'une convention a été passée avec d'autres communes. Malheureusement, ces communes n'ont pas encore honoré leurs obligations contractuelles. *"Je le souligne. Nous sommes en train de prendre contact avec ces autres communes pour leur rappeler leurs obligations. Les 40'500 francs évoqués par Mme I. Teufel concernent spécifiquement la deuxième piste de glace. Ces conventions concernent les deux nouvelles structures inaugurées en 2010."*

917.427.00 Loyer et location (Halle omnisports de Saint-Léonard)

Mme Eva Kleisli (Verts) constate que le budget 2010 prévoyait une recette de 50'000 francs pour les loyers et locations de la halle omnisports de Saint-Léonard, mais que seuls 16'200 francs ont été encaissés. *"Un locataire s'est-il désisté ?"*

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, précise que sous la présente rubrique sont essentiellement prévus les loyers acquittés par les deux grands clubs de basketball qui utilisent cette halle. Il faut rappeler que cette salle a été inaugurée au mois de juillet 2010. Les recettes encaissées ne portent dès lors que sur une demi-saison. Les montants budgétisés n'ont pas pu être atteints, parce qu'aucune autre utilisation que celles de Fribourg Olympic et d'Elfic n'a pu être concrétisée en 2010. Nous espérons que les choses soient différentes en 2011. D'ores et déjà Swiss basket utilise cette halle pour ses entraînements et à d'autres fins.

b. Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion :

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

8.6

Travaux effectués en 2010

8.6.4 Patinoire de Saint-Léonard (p. 215)

M. Jean-Noël Gex (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"J'aimerais en premier lieu remercier le service des Sports qui met à disposition toutes ces infrastructures qui sont très utilisées.

La lecture du rapport de gestion se révèle difficile. Je sais que l'entretien de certaines installations relève de l'Edilité, même si certaines choses sont réalisées par le service des Sports. Je regrette en particulier le manque de transparence ou le brouillard qui règnent sur la patinoire communale de Fribourg devenue soudainement pour les médias la BCF Arena. Je souhaiterais obtenir quelques renseignements sur ce changement et comment en connaître les implications pour la Ville."

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, précise que ce brouillard devrait être en principe levé ce soir même avec la présentation du rapport du Conseil communal concernant le postulat n° 52.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XI. AIDE SOCIALE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XIII. AGGLOMERATION

a. Comptes

Pas d'observations.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

XIV. INVESTISSEMENTS

Pas d'observations.

XV. BILAN

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

1490.01 Capitalisation de la Caisse de prévoyance

M. Vincent Jacquat (PLR) se réfère à son intervention précédente (cf. p. 48). *"Quelle est la valeur réelle des 3'062'655,20 francs qui figurent à l'actif du bilan sous cette position ?*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise ce qui suit :

"Vous vous souvenez que parmi les fonds alloués à la capitalisation de la CPPVF, un montant avait été directement versé par la Commune. Suite au contact pris avec le Service des communes, il a été convenu d'amortir cette somme sur une période de vingt ans. L'idée était en effet de parvenir à un taux de couverture de 70 % dans ce délai."

2401.00 Provision pour risques juridiques

M. Hans Werhonig (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Au moment de la vente de ce terrain de Sainte-Thérèse, la Ville savait-elle que ce fonds avait été utilisé comme décharge dans le passé ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, relève que c'est précisément sur ce point que porte le litige entre la Commune et la Société Anura SA. Si, au moment où cette société nous a fait part de ses prétentions financières pour le montant total en jeu, nous avons refusé d'aller dans son sens, c'est parce que nous avons des arguments juridiques nous paraissant solides à faire valoir. Nous estimons et nous estimons toujours que ces arguments méritaient d'être portés en justice.

Vous comprendrez que ce n'est pas ici que nous allons présenter les arguments et les faits avancés par la Commune dans le cadre d'un procès en cours. Cela se fait dans le cadre des échanges d'écritures.

XVI. CLASSIFICATION PAR NATURE

Pas d'observations.

XVII. TABLEAUX ET STATISTIQUES

Pas d'observations.

XVIII. ETAT DES RESERVES DES CYCLES D'ORIENTATION

Pas d'observations.

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

XIX. RENTIER DES FONDS

Pas d'observations.

XX. SERVICES INDUSTRIELS

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Premier alinéa : Comptes 2010 de la Commune

Pas d'observations. Adopté.

Deuxième alinéa : Comptes 2010 des Services industriels

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte par 75 voix, sans opposition ni abstention, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 2, du 19 avril 2011;
- le rapport de l'organe de révision
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2010 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	214'298'261,98
Total des charges	Fr.	<u>213'212'411,73</u>
d'où un excédent de revenus de	Fr.	1'085'850,25

Séance du 30 mai 2011

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

2. Les comptes des Services industriels pour l'exercice 2010 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	14'065'381,59
Total des charges	Fr.	<u>14'012'028,10</u>
d'où un excédent de revenus de	Fr.	53'353,49

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 30 mai 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Oliver Collaud

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André Pillonel"

RAPPORT DE GESTION

VOTE

La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée par 75 voix, sans opposition, ni abstention.

Pause

La séance est suspendue pour une pause de 21.25 heures à 21.35 heures.

ooo

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 de M. François Weissbaum (PCSO) et de 3 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire une passerelle entre le stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 15 décembre 2009, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 32 de M. F. Weissbaum et de 3 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire une passerelle entre le stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques.

La requête des postulants s'inscrit dans l'aménagement récent de deux terrains synthétiques, du côté du cimetière de la route de Morat, permettant aux équipes de jouer au football indépendamment des conditions météorologiques.

Cet équipement, qui crée une réelle plus-value, pose cependant à leurs yeux un problème sécuritaire, du fait de la nécessité de

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 32 de M. François Weissbaum (PCSO) et de 3 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire une passerelle entre le stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques (suite)

franchir la route de Morat pour rejoindre les vestiaires. Ils demandent, par conséquent, la réalisation d'une passerelle au-dessus de la route de Morat, entre le terrain principal et les terrains synthétiques, afin de garantir la sécurité des piétons.

Pour répondre au mieux aux postulants, il est nécessaire d'analyser le développement du site du plateau d'Agy, en particulier du secteur du stade d'athlétisme/site sportif de Saint-Léonard, au cours des dernières années. Le développement des infrastructures sportives, complétées ces derniers mois par la réalisation de la seconde patinoire et de la halle omnisports, trouve tout son intérêt dans sa localisation concentrée, et du fait de la complémentarité entre les terrains de football synthétiques et le stade d'athlétisme. Le plateau d'Agy s'impose désormais comme un site attractif du point de vue de l'offre sportive.

Le Conseil communal est conscient que la rupture provoquée par la route de Morat entre le stade et les nouveaux équipements sportifs doit être traitée, en particulier du point de vue sécuritaire, sachant que le trafic subi par ce secteur d'entrée de ville est en permanente augmentation.

Pour rappel, lors des variantes développées afin de connecter le pont de la Poya sur ce versant, il avait été prévu de régler ce point spécifique par l'aménagement d'un passage sous-voie. Cette solution avait été retenue, car la passerelle projetée pour le stade d'athlétisme et le site sportif Saint-Léonard ne pouvait être réalisée, non seulement pour des questions techniques, mais également financières.

L'évolution du dossier de la Poya, développé depuis le début de l'année 2009, en particulier la solution finalement retenue par le Grand Conseil consistant à faire passer le trafic du pont de la Poya par une galerie souterraine, a fondamentalement modifié la donne. En effet, la possibilité de canaliser une grande partie du trafic automobile en sous-sol permettra, à terme, de décharger de façon tout à fait significative la route de Morat, en surface.

Dans ce contexte, il est important de se souvenir que la Ville de Fribourg a acquis les abattoirs, et, en outre, de mentionner le projet de la halte ferroviaire qui sera construite tout prochainement dans ce secteur. Dans la perspective d'une réflexion urbaine et urbanistique portant sur l'ensemble du site, cette situation est idéale pour favoriser les relations et les liaisons entre les deux franges bâties de la route de Morat.

Le fait d'imposer un passage en sous-sol à la majorité du trafic automobile offrira une grande latitude quant au statut routier de la surface. L'aménagement d'un espace de rencontre (zone 20 km/h), à la hauteur des abattoirs et du stade, dans le but d'optimiser la relation entre les différentes activités du site pourrait être envisagée. Cette question sera considérée dans les mois à venir, sachant que le Conseil communal est sur le point d'engager une réflexion sur l'aménagement futur du site des abattoirs, éventuellement sous la forme d'un partenariat public privé, à destination d'un programme sportif notamment.

Quant à la situation actuelle, sachant que des travaux considérables seront engagés ces prochaines années dans le cadre de la construction du pont de la Poya, une signalisation optique a été mise en place, en collaboration entre les communes intéressées et l'Etat de Fri-

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 32 de M. François Weissbaum (PCSO) et de 3 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire une passerelle entre le stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques (suite)

bourg. Ces feux sont associés à des passages piétons situés précisément à la hauteur des terrains de sport synthétiques et du vestiaire fréquenté par les sportifs, afin de garantir la meilleure sécurité possible.

Il est enfin nécessaire de noter que le Service de la mobilité et le Service des sports de la Ville sont très fortement impliqués dans la programmation des phases de chantier relatives à la construction de la variante en dénivelé. Cela permet le traitement de toute une série d'aspects, dont, notamment, la question sécuritaire dans le cadre d'un maintien optimal du fonctionnement des différentes installations sportives du site de Saint-Léonard.

Pour conclure, si le dispositif de la passerelle est désormais résolument obsolète du fait de l'évolution du site du plateau d'Agy, le Conseil communal entend bien traiter l'aspect sécuritaire avec le sérieux requis, étant précisé que cette notion doit être prise en compte de façon plus globale. Les réflexions à venir intégreront également les moyens à mettre en œuvre dans le but d'optimiser les liaisons et les relations entre le futur programme des abattoirs et le stade, et de l'autre côté, 'celui du site sportif' sur le point d'être finalisé, sans oublier le potentiel du site du Café Restaurant de Saint-Léonard dans la perspective d'une mise en valeur de l'ensemble. Un espace de rencontre situé précisément dans ce secteur trouverait peut-être son sens, compte tenu de son attractivité, en devenir, du fait notamment de la réalisation de la halte ferroviaire par les CFF en 2011-2012."

M. Philippe Wandeler (PCS) constate qu'effectivement la situation a changé au vu de la nouvelle planification de ce secteur. Pour M. F. Weissbaum, l'essentiel est d'assurer la sécurité des footballeurs et de toutes les personnes qui traversent cette artère. Nous espérons que l'aménagement prévu tienne véritablement compte de cette sécurité. Nous prenons note du fait qu'on programme l'aménagement d'un espace de rencontre. Reste à voir comment on créera cet espace de rencontre, en particulier si un nombre élevé de voitures continuera à y transiter. Nous espérons surtout que l'aspect de la sécurité soit véritablement pris en considération.

Le postulat n° 32 est ainsi liquidé.

ooo

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 46 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) lui demandant de communiquer au Conseil général la liste détaillée des subventions indirectes

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 avril 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 46 de MM. C. Allenspach et T. Steiert lui demandant de communiquer au Conseil général la liste détaillée des subventions indirectes.

En réponse à ce postulat, le Conseil communal remet le présent rapport qui se fonde sur une analyse approfondie des locaux et des différentes infrastructures mis à disposition par la Ville de Fribourg.

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 46 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) lui demandant de communiquer au Conseil général la liste détaillée des subventions indirectes (suite)

- **Point n° 1 : mise à disposition de locaux d'immeubles, d'installations sportives ou de loisirs, de terrains (de sport en particulier), leur prix du marché et les locations payées par les associations ou organisations**

Elle a été effectuée en fonction des critères suivants :

- *inventaire de tous les locaux mis à disposition ainsi que leur état actuel;*
- *date du début de mise à disposition;*
- *occupants avec personne de contact et adresse complète;*
- *bases légales ;*
- *affectation des locaux.*

Ce rapport intègre

- *les proportions d'affectation répartie entre les différents secteurs créés;*
- *le calcul des valeurs locatives.*

Travail et analyse

A. Inventaire de tous les locaux mis à disposition

En approfondissant les recherches sur l'ensemble des bâtiments de la Ville de Fribourg, et en incluant également tous les ouvrages-abris Pci concernés, l'inventaire comprend aujourd'hui 61 locaux mis à disposition.

Ceux-ci sont dénombrés et classifiés par leur lieu (adresse du bâtiment où se situe l'objet) qui comprend également :

- *l'identité de son occupant;*
- *la date d'entrée en possession;*
- *le type de surface attribuée et l'état des locaux;*
- *l'affectation de l'objet;*
- *la base légale de mise à disposition.*

B. Recensement des redevances, examen et estimation des valeurs locatives (subventions indirectes)

a) Locaux

Pour la majorité des locaux, soit 49 occupants, le principe de gratuité est appliqué. 12 utilisateurs s'acquittent d'une location-redevance; cette dernière est toutefois considérée comme symbolique dans la mesure où elle est fixée bien en dessous des conditions du marché.

Séance du 30 mai 2011

Afin de fixer ces valeurs locatives, il convient d'en définir les critères et, pour ce faire, 5 catégories de prix sont distinguées et évaluées comme suit :

Cat.	Libellé	Prix/m2/an
1	Salles-locaux chauffés, fenêtres, bon état général	Fr. 80,00
2	Locaux affectés uniquement à du dépôt	Fr. 50,00
3	Locaux et/ou abris Pci, chauffés, état brut ou moyen	Fr. 60,00
4	Locaux chauffés, sans fenêtre, état vétuste	Fr. 40,00
5	Locaux non chauffés, sans fenêtre, état vétuste	Fr. 20,00
x/v	Variante, locaux n'entrant pas spécifiquement dans l'une des catégories précitées.	Fr. xx,00

Ces valeurs demeurent en dessous du prix du marché puisqu'elles tiennent également compte des restrictions qui les différencient des objets habituels ouverts sur le marché locatif et/ou du droit applicable en la matière.

La valeur locative totale annuelle des 61 locaux actuellement mis à disposition par la Ville de Fribourg s'élève à 533'240 francs. La Ville de Fribourg encaisse 12'665,20 francs par an, soit 2,3 % de la valeur locative annuelle totale. Les subventions indirectes, sous forme de mise à disposition de locaux, sont estimées à 520'574,80 francs par an.

Secteur	Valeur locative	%	Encaissés	%	Différence Subv. indirectes	%
Culture-Loisirs	348'385,00	65,3	8'950,00	70,7	339'435,00	65,2
Sports	156'775,00	29,4	100,00	0,8	156'675,00	30,1
IAS	28'080,00	5,3	3'615,20	28,5	24'464,80	4,7
Total	533'240,00	100	12'665,20	100	520'574,80	100

Ce montant ne tient néanmoins pas compte des contre-prestations financières apportées par la prise en charge de l'entretien des locaux, par les occupants eux-mêmes (rafraîchissement des sols et murs, entretien sanitaires-électricité, amélioration apportant une plus-value etc.). Le montant des subventions indirectes sont alors discutables et devraient être revues légèrement à la baisse. La compensation demeure toutefois très difficile à évaluer et devrait faire l'objet d'une analyse approfondie, au cas par cas.

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 46 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) lui demandant de communiquer au Conseil général la liste détaillée des subventions indirectes (suite)

b) *Terrains de football*

Au nombre de dix, les terrains de football sont occupés principalement par les cinq clubs de la ville, ainsi que leurs mouvements juniors fort de 600 membres environ.

Prix moyen de revient par terrain et par année : 40'000 francs.

Ce prix comprend l'ensemble des coûts d'entretien (aériorification, scarification, fumage, remotage, sablage, tonte, régénération) et les frais énergétiques.

A cela s'ajoutent 52'000 francs pour les frais annuels des machines.

Total : 452'000 francs en moyenne annuelle.

Les clubs de football ne paient aucune location.

C. *Etablissement d'un dossier individuel par occupant*

Le Conseil communal relève l'existence d'un index établi par le Service des finances qui inclut tous les objets mis à disposition et qui sera à l'avenir tenu à jour.

Un dossier par utilisateur a été élaboré et permettra un suivi individualisé de chaque local attribué.

D. *Détermination des répartitions en % Culture / Sports / Loisirs / IAS*

Total	CULTURE	SPORTS	LOISIRS	IAS
61 objets	26	19	8	8
%	43%	31%	13%	13%
8'838 m²	5'100 m ²	2'730 m ²	622 m ²	386 m ²
%	58%	31%	7%	4%

Le secteur de la Culture bénéficie d'une attribution majoritaire de locaux, avec 26 locaux sur 61 recensés. La répartition en % de m² exploités le place également en tête, avec 58% d'octroi.

Le secteur des Sports se place en seconde position, tant pour le nombre d'objets que pour l'occupation en m², en parts de répartitions égales.

Le nombre de locaux attribués aux secteurs des Loisirs et des IAS est identique (huit chacun) avec un quota néanmoins plus important de m² exploités en faveur du secteur Loisirs (622 m² pour le secteur Loisirs contre 386 m² pour le secteur IAS).

Dans leur ensemble, tous les locaux recensés sont actuellement attribués et la Ville de Fribourg n'est plus en mesure de répondre aux requêtes puisqu'elle ne dispose plus d'aucun local libre.

Le Conseil communal constate que les subventions indirectes estimées dans le présent rapport sont supérieures aux chiffres inscrits au budget 2011 sous la rubrique 'imputations internes – mise à dis-

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 46 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) lui demandant de communiquer au Conseil général la liste détaillée des subventions indirectes (suite)

position de locaux'. Cette différence s'explique facilement par l'intégration de la valeur de la mise à disposition des terrains de sport et par une recherche plus approfondie des locaux attribués.

Cette analyse permet aujourd'hui une visualisation beaucoup plus précise et complète de l'ensemble des subventions indirectes accordées par la Ville de Fribourg en faveur des différents clubs, associations et autres structures actives. Un suivi régulier et une gestion centralisée sont dorénavant mis en place par les services de la Ville.

- **Point n° 2 : Les infrastructures (machines, mobilier, outils), les services (traitement de terrains, nettoyage suite à un événement, les heures de travail des employés communaux), les coûts tels qu'intérêts, amortissements et salaires et les montants facturés aux associations et organisations**

La Ville de Fribourg a, depuis que des sociétés et clubs utilisent des surfaces destinées à la pratique du sport d'intérieur ou d'extérieur, favorisé le développement de ce genre d'activités, consciente de l'importance que revêt non seulement l'éducation par le mouvement mais aussi celle qui consiste à réunir des personnes issues de toutes les couches économiques et sociales de la population. On parle alors de 'sport populaire' ou 'sport de masse' et du sport de formation.

D'un autre côté, le sport d'élite et/ou professionnel, indispensable à l'équilibre général, jouit d'une situation différente, en raison de sa visibilité médiatique et de sa capacité de conclure, avec des partenaires commerciaux, des accords financiers. Malgré son positionnement, un soutien, certes mesuré, des collectivités publiques est également de mise en faveur de cette catégorie sportive.

Les chiffres mentionnés ci-dessous font référence à l'année 2010 et ne concernent que les installations sportives.

- **Place extérieure de tir à l'arc (Guintzet)**

Cette surface ne nécessite qu'un entretien léger (tonte) effectué en synergie avec les autres entretiens réalisés sur ce site du Guintzet. Les cibles ont été financées et installées par le club. Le club de tir à l'arc utilise gratuitement cette surface.

- **Parcours Vita et mesuré (Bourguillon)**

Coût annuel moyen : 2'000 francs. Mise à disposition gratuite pour les clubs et le public.

- **Halles de sports (17)**

Ces locaux, construits dans le cadre de bâtiments scolaires, sont utilisés d'abord pour les besoins des élèves, puis par les clubs qui en jouissent, en semaine, entre 17.15 heures et 22.00 heures. Leur emploi est gratuit pour les clubs membres de l'Union des Sociétés Sportives de la Ville de Fribourg (USSVF) du lundi au vendredi en période scolaire.

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 46 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) lui demandant de communiquer au Conseil général la liste détaillée des subventions indirectes (suite)

Coût annuel moyen : 80'000 francs. Ce montant annuel ne tient compte que des frais de nettoyage. Les charges énergétiques générales, que les locaux soient occupés ou non, sont de toute manière présentes. Les coûts pour l'eau et l'électricité représentent 3'000 francs / an.

- *Halle omnisports de Saint-Léonard*

En exploitation depuis le 1^{er} juillet 2010, les coûts effectifs ne sont pas encore connus.

Fribourg Olympic, Elfic Fribourg et Swissbasketball bénéficient d'une convention d'utilisation de cette infrastructure appelée 'Centre national de basketball'.

- *Patinoires Saint-Léonard*

Le coût effectif horaire pour l'utilisation de ce type de bâtiment est de 270 francs, facture adressée à un locataire privé ou à une entreprise.

Un club membre de l'Union des Sociétés Sportives de la Ville de Fribourg (USSVF) s'acquitte du tarif horaire de 190 francs, la différence de 80 francs/heure est prise en charge par la Commune.

En moyenne annuelle, la subvention indirecte est de 33'000 francs.

Fribourg Gottéron, principal club utilisateur des installations, est au bénéfice d'une convention de durée indéterminée.

Elle fixe notamment, par saison :

- *le montant forfaitaire de location : 160'000 francs;*
- *le montant de location publicitaire des lisseuses- à glace: 20'000 francs.*

En fonction du nombre d'heures total d'utilisation par toutes les équipes de Fribourg-Gottéron, mouvement junior compris, une facturation horaire de 190 francs totaliserait un montant de location de 290'000 francs par saison. Le montant forfaitaire contractuel de location tient compte de la présence importante des équipes du mouvement junior.

Ce club s'acquitte en outre d'une location mensuelle de 10'000 francs dans le cadre du contrat de bail à loyer concernant la restauration. La taxe sur les spectacles est naturellement perçue en sus.

Le club de patinage artistique bénéficie également d'une convention, annuelle celle-ci, d'un montant forfaitaire de 22'000 francs. Au prix horaire de 190 francs, ce club, sans capacité financière commerciale externe, devrait s'acquitter, par saison, du montant de 125'000 francs.

Ces conventions tiennent compte des capacités financières du club en question et/ou de la présence d'un mouvement junior.

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 46 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) lui demandant de communiquer au Conseil général la liste détaillée des subventions indirectes (suite)

- Piscine du Levant et Bains de la Motta

Fribourg Natation occupe gratuitement, de manière privative, partielle ou totale, la piscine du Levant et les Bains de la Motta, plusieurs fois par semaine.

Coûts théoriques :

Motta : 4'000 francs (réservations de lignes d'eau)

Levant : 10'000 francs (réservations de lignes d'eau)

Le compétiteur entre gratuitement dans l'établissement pour un entraînement.

- 'CO Jolimont' : Piscine

Fribourg-Natation occupe également gratuitement la piscine du CO Jolimont.

34'000 francs / an.

- Divers

Compte tenu du manque d'infrastructures couvertes (halles de sport) en général et adaptées à certaines normes particulières, la Ville de Fribourg loue également des locaux au CO de Pérolles – essentiellement pour le badminton club - et au collège Sainte-Croix – principalement pour le handball club.

Montant annuel : 42'000 francs."

M. Christoph Allenspach (PS) remercie le Conseil communal de ce rapport exhaustif. Vous avez, me semble-t-il, franchi un pas supplémentaire dans votre démarche de transparence. L'an passé, nous avons reçu un premier rapport concernant les subventions directes. C'était il y a juste une année. On sait désormais qui bénéficie de subventions communales. Il manque encore un tout petit quelque chose. Nous ne savons toujours pas qui a la maîtrise des locaux, qu'il s'agisse d'un privé ou d'une association. Je ne parle pas des terrains ou des salles de sport. Là, les choses sont claires. Il reste toutefois une série de locaux qui sont mis à disposition d'associations. Pour ce type de locaux, il n'y a pas de liste. Je suggère à la Commission financière de s'intéresser une fois à cette question et de vous interroger sur ces derniers points de détail. Votre rapport n'en est pas moins satisfaisant. Je suis en particulier heureux que vous teniez désormais à jour ce dossier et que vous l'actualisiez régulièrement. Merci.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, peut apporter une assurance complémentaire à M. C. Allenspach au sujet de la question qu'il vient de poser. Le Conseil communal a décidé la réactivation que nous espérons très dynamique d'une commission des locaux mandatée précisément pour faire le point sur les problèmes que vous évoquez.

Le postulat n° 46 est ainsi liquidé.

Séance du 30 mai 2011

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 47 de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier des méthodes alternatives au sel pour déblayer la neige et de chercher des solutions pour réduire la quantité de sel

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 avril 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 47 de M. C. Allenspach lui demandant d'étudier des méthodes alternatives au sel pour déblayer la neige et de chercher des solutions pour réduire la quantité de sel utilisé.

Ce postulat constate que :

- *le sel pour le déneigement des routes finit à la station d'épuration des eaux, dans les terres avoisinantes des routes et trottoirs, et provoque des dégâts considérables aux véhicules et aux vélos;*
- *des pénuries de sel ont lieu lors de chutes abondantes de neige et qu'à quelques occasions le déblaiement s'effectue assez tard, ainsi les sorties en ville sont-elles dangereuses;*
- *des essais sont effectués avec des méthodes alternatives au salage.*

Aussi, le postulant demande au Conseil communal :

1. *d'étudier des méthodes alternatives au sel pour déblayer la neige;*
2. *de chercher des solutions pour réduire la quantité de sel.*

1. Situation actuelle

L'organisation du service d'hiver est gérée à la Direction de l'Edilité, par le secteur de la Voirie. La maîtrise de cette organisation complexe nécessite un grand engagement du personnel afin de satisfaire les usagers pour que les routes et trottoirs soient déneigés, voire dégelés au plus vite. Le document d'instruction pour ce service, comprenant plus de trente pages, est mis à jour chaque année.

L'engagement du service de piquet assure le déblaiement de la neige et la lutte contre le verglas par l'épandage de sel sur les routes des bus et les routes à forte pente. En cas de forte chute de neige, l'engagement d'environ 45 personnes permet de déblayer en première priorité les parkings, les accès et les arrêts pour les bus, les chemins piéton et les escaliers, les carrefours avec feux de signalisation ou le signal 'Stop', les surfaces utilisées par les marchés, etc.

Lors de chutes de neige abondantes, le déblaiement rapide et simultané des 100 kilomètres de routes, des bandes cyclables, des trottoirs et autres ne peut pas être garanti. De plus, il est impératif de tenir compte du repos du personnel.

Dans des conditions extrêmes, il est conseillé d'utiliser les transports publics. De ce fait, les voies et les arrêts de bus et les passages piétons sont prioritaires pour le déneigement.

Le salage est optimisé et effectué selon les prévisions atmosphériques tant au niveau de l'enneigement que du verglas. L'épandage du sel est également assuré à la demande de la Police cantonale et des TPF.

Les consommations de sel de ces trois derniers hivers sont les suivantes :

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 47 de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier des méthodes alternatives au sel pour déblayer la neige et de chercher des solutions pour réduire la quantité de sel (suite)

-	2008-2009	870 tonnes
-	2009-2010	590 tonnes
-	2010-2011	380 tonnes

La consommation moyenne est d'environ 600 tonnes.

Sur 24 heures et lors de fortes chutes de neige, la consommation peut atteindre les 45 tonnes. Le silo existant au dépôt communal des Neigles contient environ 160 tonnes. En cas de chutes de neige sur une période de quatre à cinq jours, le stock est épuisé.

2. Pénurie de sel

Selon la Société des Salines du Rhin SA, qui appartient aux cantons, à la Principauté du Liechtenstein ainsi qu'à l'entreprise Südsalz GmbH Reichenhall, les réserves de sel qui dorment encore dans les sous-sols suffisent pour des siècles.

Ces deux dernières années, les Salines du Rhin SA ont connu des difficultés pour assurer la fourniture de sel lors de périodes prolongées de chute de neige en Suisse.

Après le 'Saldome' existant de 80'000 tonnes, les Salines vont construire un deuxième dépôt de sel de 110'000 tonnes afin de garantir un meilleur approvisionnement. Celui-ci sera construit au printemps 2012. Selon les hivers, il sera rempli complètement une année plus tard, voire plus. Ainsi, les livraisons dans les deux à cinq jours dans toute la Suisse seront possibles.

3. Méthodes alternatives

a) Gravier

Le gravier est efficace lors de fortes chutes de neige et lorsque celle-ci ne peut pas être déblayée. Cependant, il en résulte des problèmes à la fonte des neiges, le gravier agit comme un roulement à billes (dangereux pour les piétons) et se retrouve dans les canalisations (entretien). De ce fait, il est nécessaire de balayer fréquemment les routes et trottoirs dès que ceux-ci sont secs. Le gravier n'est pas adapté aux fortes charges de trafic.

b) Plaquettes de bois

Ces plaquettes de bois imprégnées de saumure de magnésium (mélange de sel, de magnésium et d'eau) sont utilisables sur les trottoirs et les sentiers. Comme le gravier, celles-ci s'infiltrant dans les canalisations ou pourrissent sur les trottoirs. Emportées par les piétons, ces plaquettes se retrouvent un peu partout. Ainsi, il est nécessaire de balayer fréquemment les routes et les trottoirs dès que ceux-ci sont secs. Selon les expériences actuelles dans d'autres villes, ce produit n'est pas efficace sur les routes communales à l'altitude de Fribourg. De plus, les délais de livraison ne sont pas assurés à courte échéance et il y a très peu de possibilité de stockage. Le prix des plaquettes est supérieur à celui du sel.

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 47 de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier des méthodes alternatives au sel pour déblayer la neige et de chercher des solutions pour réduire la quantité de sel (suite)

c) Saumure pure

La saumure pure est un mélange de sel (20%) et d'eau (80%). La production, ainsi que l'épandage de la saumure pure nécessitent des investissements importants pour la Ville. Ce produit est intéressant pour un épandage préventif sur les autoroutes et les aéroports. Ce produit n'est pas recommandé pour les routes communales. Le prix de la saumure pure est inférieur à celui du sel et ce procédé nécessite moins de sel.

d) Sel humide

Le sel humide est un mélange de saumure pure (30%) et de sel (70%). La production de saumure pure, ainsi que l'épandage du sel humide nécessitent également des investissements importants. Les coûts d'investissements peuvent être diminués par l'achat de la saumure pure et son stockage dans des réservoirs. Ce produit est intéressant pour un épandage sur les routes communales et cantonales.

e) Sucre (mélasse)

Cette mélasse de couleur noire, appelée Safecote, est un sous-produit (déchet) de l'industrie agricole lors de la fabrication du sucre de canne. A raison de 2-3%, elle est mélangée à la saumure pure, puis au sel habituel. Ce mélange est utilisé principalement lors de températures très basses (-27°C). Il est peu corrosif et semble bien adhérer à la route. Le glucose contenu dans le Safecote peut conduire à un déficit d'oxygène dans les stations d'épuration des eaux. La production, ainsi que l'épandage de cette mélasse nécessite des investissements importants pour la Ville par l'achat de véhicules complémentaires avec des jets à haute pression.

4. Solutions pour réduire la quantité de sel

Afin de réduire la consommation de sel, les épanduses actuelles datant des années 1980 seront remplacées. L'achat de nouvelles épanduses permettra de réduire la consommation actuelle d'environ 30%.

Les investissements pour le remplacement de ces épanduses y compris l'adjonction de conteneurs pour la saumure pure ont été planifiés sur neuf ans.

L'hiver prochain, les plaquettes de bois seront testées sur les sentiers et sur certains trottoirs.

L'épandage de gravier sera également utilisé selon les besoins.

Conclusion

Les méthodes alternatives au sel en Ville de Fribourg sont actuellement le gravier et les plaquettes de bois.

Les nouveaux produits, tel que la saumure pure, les plaquettes de bois, le sable, le sucre et autres sont actuellement testés dans plusieurs villes et cantons de Suisse. Dans le cadre de l'infrastructure communale, où la Ville est représentée par M. K. Krattinger, chef de la

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 47 de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier des méthodes alternatives au sel pour déblayer la neige et de chercher des solutions pour réduire la quantité de sel (suite)

Voirie, ces différentes expériences sont suivies de près. Selon les résultats, ils seront appliqués en ville. Certains nouveaux produits exigent cependant des investissements lourds dans les équipements.

En considérant tous les aspects, notamment la sécurité routière, l'épandage de sel constitue, aujourd'hui, la solution la plus économique et la plus efficace pour les routes, les bandes cyclables et les trottoirs. Sur le plan écologique toutefois, il faut admettre que le sel n'est pas sans problème.

Aussi, l'achat au plus vite de nouvelles épanduses est la meilleure solution pour diminuer la consommation de sel. Afin d'accélérer le passage à une utilisation de sel humide, le Conseil communal examinera dans le cadre du budget 2012, la possibilité d'acheter les éléments complémentaires nécessaires au stockage et à l'épandage de ce produit."

M. Christoph Allenspach (PS) remercie le Conseil communal de ce rapport. Je reconnais que ce n'est pas la saison pour parler des méthodes pour déblayer la neige ! Mais bon ! Les bonnes idées n'ont pas de saison. Ce rapport contient pas mal d'éléments susceptibles d'ouvrir des pistes. D'autres collectivités font des essais. Les services de la Ville de Fribourg suivent ces expériences. Si vous mettez en œuvre les idées annoncées, j'ai la certitude qu'il sera possible d'économiser encore bien des tonnes de sel. J'ai constaté que l'utilisation varie d'une année à l'autre. La diminution pour l'hiver 2010-2011 est-elle due à la variation des conditions climatiques ou bien est-elle déjà la conséquence de mesures que vous auriez déjà prises ?

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond que l'essentiel de la diminution de la consommation de sel est effectivement dû aux variations des conditions climatiques d'une année à l'autre. *"Il y a eu cet hiver très peu de neige. Il n'empêche que nous nous efforçons d'ores et déjà de limiter la consommation de sel. Pour aller plus loin dans les économies, nous nous trouvons dans l'obligation d'acheter ces nouvelles épanduses, puisque les machines actuelles ne permettent pas de régler comme on le souhaite la quantité de sel épandue sur les routes et les trottoirs."*

Le postulat n° 47 est ainsi liquidé.

Séance du 30 mai 2011

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 de M. Philippe Vorlet (PDC) et de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant d'étudier la situation et de changer les balustrades sur le mur de soutènement à proximité immédiate de l'école enfantine du Schoenberg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 avril 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 48 de M. P. Vorlet et de Mme A. de Weck, ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant d'étudier la situation et de changer les balustrades sur le mur de soutènement à proximité immédiate de l'école enfantine du Schoenberg.

La requête des opposants étant justifiée, le Conseil communal a décidé d'adapter cette protection qui n'était plus aux normes.

Par conséquent, des travaux ont été entrepris en septembre 2010 par le Service de la voirie et l'Intendance des bâtiments. Ceux-ci ont consisté à disposer un grillage adapté à la balustrade, dans un premier temps, afin d'empêcher ainsi tout risque de chute. La hauteur de la protection a également été adaptée durant le mois de mai 2011. Elle respecte, désormais, les exigences imposées par les normes en la matière."

Mme Martine Morard (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Les postulants sont satisfaits de la réponse du Conseil communal, dans la mesure où les travaux entrepris durant ce mois de mai auront corrigé certaines insuffisances constatées encore le 19 mai 2011. En effet, lors de la fête de la crèche Mandarine, une barrière du côté de la cour n'était manifestement pas suffisamment élevée pour garantir la sécurité. Nous espérons que les travaux entrepris auront corrigé cet élément-là."

Le postulat n° 48 est ainsi liquidé.

ooo

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 49 de MM. Pius Odermatt (PS) et Claude Schenker (PDC), ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures contre l'envahissement des quartiers proches du centre-ville en soirée

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 avril 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 49 de MM. P. Odermatt et C. Schenker, ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures contre l'envahissement des quartiers proches du centre-ville en soirée.

Les signataires de ce postulat estiment que, le soir venu, surtout à l'occasion de manifestations, certains quartiers parmi lesquels ceux d'Alt, de Pérolles et du Bourg, sont envahis par des véhicules à la recherche de places de parc. Ils proposent plusieurs mesures pour y remédier comme l'amélioration de l'attractivité des transports publics et des P+R, des billets combinés (TC manifestations), des places réservées pour les habitants, une tarification du parcage plus coûteuse et nocturne et de l'information.

Fribourg est au centre d'une agglomération et d'un canton. De nombreuses manifestations s'y déroulant appartiennent aux traditions

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 49 de MM. Pius Odermatt (PS) et Claude Schenker (PDC), ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures contre l'envahissement des quartiers proches du centre-ville en soirée (suite)

fribourgeoises auxquelles la population est attachée. Plusieurs d'entre elles génèrent un certain nombre de nuisances qu'une partie des voisins considère comme gênantes, en particulier dans le domaine du trafic, du bruit ou de la propreté.

La plupart de ces manifestations rencontrent un important succès qui contribue au rayonnement culturel de la ville et du canton. Elles offrent un côté convivial permettant à la population de se divertir et de se rencontrer tout en revêtant un intérêt économique évident. Il est indéniable que les manifestations fribourgeoises jouissent d'une grande popularité dans le public fribourgeois et qu'elles contribuent à l'animation culturelle et économique de la ville de Fribourg. Il existe dès lors un intérêt public au maintien des manifestations comme telles. La pesée des intérêts à laquelle il y a lieu d'opérer consiste à mettre en balance, d'une part, l'intérêt des organisateurs de pouvoir mettre sur pied une manifestation, ainsi que celui de la Commune à disposer d'une telle animation en ville et, d'autre part, ceux des habitants, des voisins en particulier, d'obtenir une réduction maximale des nuisances. Pour concilier ces intérêts, parfois divergents, le Conseil communal conditionne la délivrance des autorisations à des mesures très restrictives. Ces mesures qui figurent de manière détaillée dans les autorisations satisfont aussi bien à l'intérêt public consistant au maintien de la manifestation qu'aux intérêts légitimes des habitants des quartiers de jouir d'une tranquillité élémentaire.

Compte tenu de la jurisprudence constante du Tribunal fédéral, les autorités communale et préfectorale sont tenues de prendre des mesures préventives de limitation des nuisances (niveaux sonores, heures de fermeture, service de sécurité, etc.). Il ne s'agit pas, par le biais de ces multiples conditions, de mettre les bâtons dans les roues des organisateurs, mais de gérer les manifestations dans le respect du droit et du principe de proportionnalité.

Les efforts fournis pour rendre la situation acceptable ne parviennent certainement pas à assurer le calme absolu aux voisins. Toutefois, les quartiers de la ville ont un caractère urbain qui prévoit et est aménagé pour accueillir des manifestations qui contribuent à l'image conviviale et attractive de la ville. L'échelonnement des manifestations est aussi une façon de réduire les nuisances globales en offrant des périodes de calme. C'est ainsi que depuis plusieurs années, les manifestations d'importance ne se succèdent pas directement.

Analyse des mesures proposées

- Amélioration de l'attractivité des transports publics et des P+R

La problématique de la desserte en transports publics est de la compétence de l'Agglomération. Néanmoins, chaque année, le Conseil communal demande certaines améliorations des cadences ou des correspondances. C'est ainsi que des améliorations sont demandées depuis plusieurs années sur la ligne 6 (Musy-Guintzet) et la ligne 4 (Auge-Gare), en soirées et sur la ligne 1. Par ailleurs, le centre-ville qui est drainé par les sept lignes urbaines bénéficie, même en soirée et durant les week-ends, d'une bonne qualité de desserte jusque vers minuit. Lors de manifestations particulièrement importantes ou situées dans des zones mal desservies, des efforts sont régulièrement fournis pour améliorer les prestations ou pour prier les visiteurs d'utiliser les transports publics. Toutefois, il s'agit de tenir compte de

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 49 de MM. Pius Odermatt (PS) et Claude Schenker (PDC), ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures contre l'envahissement des quartiers proches du centre-ville en soirée (suite)

la desserte habituelle qui suffit, dans la plupart des cas, pour offrir de bonnes conditions d'accès en transports publics aux différents lieux de manifestations. Nous veillons également à prendre des dispositions proportionnelles qui ne grèvent pas trop les budgets des organisateurs.

Les P+R offrent plus de 905 places de parc sur le territoire de la ville de Fribourg. Au niveau de l'agglomération, ce nombre monte à 1'064. Malgré des tarifs très attractifs : 48 cts de l'heure, 12 francs par mois ou 120 francs/an, ces parkings sont peu utilisés par les automobilistes pratiquant le transfert modal vers les transports publics. Une récente enquête montre que seuls environ 100 utilisateurs réguliers occupent les places P+R de la ville. Ces chiffres qui restent bas montrent cependant une lente évolution à la hausse. Le Conseil communal est donc intervenu pour que l'Agglomération mette sur pied une nouvelle campagne d'information incitant à l'usage des P+R.

- Billets combinés (TC manifestations)

Pour la première fois, dès la fin de 2010, un billet combiné a été proposé aux spectateurs des matchs de hockey et de basket. On peut affirmer que cela a été une réussite. De nombreuses personnes ont fait usage de cette possibilité. Nous espérons que les négociations se développeront à l'avenir avec d'autres organisateurs. Rappelons à ce sujet que ce dossier était initialement confié à la CUTAF puis à l'Agglomération mais que la résistance des TPF a rendu toutes les démarches vaines durant plusieurs années. Le Conseil communal soutient les démarches qui visent à étendre ce principe à d'autres manifestations, y compris celles ayant lieu au centre-ville.

- Parcage

Dans le domaine du stationnement gênant, tant la Police locale que la Police cantonale interviennent pour assurer que de telles situations soient sanctionnées ou, dans les cas graves, que les véhicules soient évacués en fourrière. Depuis quelques années, des efforts importants ont été accomplis. Des campagnes d'information et d'affichage ont eu lieu et la présence policière renforcée. Ces efforts ont produit deux effets principaux. D'abord le stationnement sauvage et gênant a été réduit puis les parkings souterrains du centre-ville ont vu leur taux d'occupation s'améliorer. Une partie de la population montre cependant toujours une certaine réticence à utiliser les infrastructures souterraines.

En plus des actions policières et d'information, il existe une véritable volonté d'appliquer le principe de complémentarité d'usage des places de parc. Il s'agit par là d'autoriser les visiteurs-clients à utiliser, en soirée et durant les week-ends, certaines places de parc devenues vacantes au départ des pendulaires. Lors des demandes de permis de construire, il est également exigé que les grands parkings visiteurs-clients soient ouverts au public 24h/24h.

Pour la question des places de stationnement sur le domaine public, il n'est pas possible de réserver des places de stationnement aux habitants. Les conditions d'octroi de la vignette habitants sont claires. Le principe du 'premier venu, premier servi' est applicable sur le domaine public. La prolongation de la durée du stationnement payant est envisageable sous l'angle du règlement de police. Par

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 49 de MM. Pius Odermatt (PS) et Claude Schenker (PDC), ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures contre l'envahissement des quartiers proches du centre-ville en soirée (suite)

contre, elle n'est matériellement pas possible uniquement lors des manifestations et devrait faire l'objet d'une réflexion sur l'ensemble du territoire de la ville.

Le Conseil communal ne reçoit que très rarement des protestations de citoyens lors de manifestations et la Police cantonale n'enregistre que peu de plaintes. Il en va de même à la Préfecture. Il n'est non plus constaté d'accidents particuliers en relation avec le stationnement ou le trafic lors de ces périodes. Il est même constaté que les habitudes tendent à changer et que les parkings même payants sont utilisés plus assidûment.

En conclusion, nous ne pouvons pas nier que ponctuellement, à l'occasion de certaines manifestations, quelques reports de trafic et de stationnement illicite se ressentent dans les quartiers. Il ne s'agit cependant en aucun cas 'd'envahissement des quartiers'. Il est toutefois avéré que les efforts consentis ces dernières années ont permis d'enregistrer de notables améliorations.

Le Conseil communal estime que les autorisations délivrées et le calendrier des manifestations constituent un compromis acceptable entre le besoin de calme des riverains et l'intérêt public que suscitent les manifestations culturelles ou sportives en ville de Fribourg et que ce compromis correspond aux exigences de la législation fédérale sur la protection contre les nuisances."

M. Pius Odermatt (PS) déclare ce qui suit :

"Nous remercions le Conseil communal de sa réponse exhaustive. Néanmoins, nous ne sommes pas pleinement satisfaits. Nous avons l'impression que la Ville pourrait et devrait s'engager plus activement pour promouvoir l'utilisation des parkings d'échange et des billets combinés. Vous venez de nous citer des chiffres au sujet de ces parkings d'échange qui prouvent leur très faible utilisation. Nous espérons qu'avec l'arrivée d'un nouveau Directeur à la Police locale et Mobilité, on puisse surmonter les résistances à l'usage de ces parcs d'échange et que l'utilisation des billets combinés se généralise.

Nous ne sommes pas convaincus de la pertinence de l'argumentation avancée concluant qu'il ne serait pas possible de réserver aux habitants les places de parc en zone de vignette, en dehors des heures de stationnement payant. Quelles sont les bases légales qui fondent cette argumentation ? Si elles existent, quelles possibilités y a-t-il de les modifier ?"

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise que le règlement dans les zones à stationnement réglementé ne prévoit pas une telle réservation aux habitants des quartiers. Il faudrait donc, en premier lieu, modifier ce règlement communal pour y introduire une base légale afin de privilégier les habitants. Je pense qu'une telle disposition entraînerait toutefois une foule d'autres problèmes juridiques. *"Je suis toutefois prêt à examiner la question, mais je n'ai pas l'impression que ce soit une solution durable."*

Le postulat n° 49 est ainsi liquidé.

Séance du 30 mai 2011

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 de MM. Pierre-Alain Rolle (PS) et Philippe Wandeler (PCSO), ainsi que d'un cosignataire, lui demandant d'étudier la création d'une "Maison des Artistes" et la possibilité d'héberger provisoirement les artistes à la Planche-Inférieure 4

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 avril 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 50 de MM. P.-A. Rolle et P. Wandeler, ainsi que d'un cosignataire, lui demandant d'étudier la création d'une 'Maison des artistes' et la possibilité d'héberger provisoirement les artistes à la Planche-Inférieure 4.

Les auteurs du postulat précisent, dans leur texte, les aspects suivants :

- 1. Une 'Maison des artistes' est un lieu destiné à la création, à la formation et à l'échange dans les domaines artistiques et culturels.*
- 2. Si le Canton est responsable du soutien aux créateurs, les communes sont responsables de fournir les infrastructures pour les activités culturelles. Les auteurs du postulat précisent que personne ne se sent responsable des infrastructures nécessaires aux créateurs.*
- 3. Les postulants sont également soucieux de trouver des relations durables à cette problématique en proposant d'y associer le Canton, l'Agglomération, et les communes voisines.*
- 4. Les locaux de la Commanderie de Saint-Jean devant être fermés dès le 28 février 2010, selon les informations de l'époque, les postulants demandaient de trouver un hébergement temporaire pour les créateurs.*
- 5. Le bâtiment des Services industriels, à la Planche-Inférieure 4 était pressenti par les postulants, à titre de solution temporaire.*

Les attentes et besoins liés aux milieux culturels et artistiques sont actuellement examinés par le Conseil communal dans le cadre d'un projet qui se situe dans le secteur des anciennes Usines Vuille. Ce projet résulte de la convergence de trois éléments :

- 1. Les procédures en cours en vue d'adopter un plan d'aménagement de détail (PAD) pour le périmètre de l'ancienne usine et en vue d'octroyer des permis de construire pour trois réalisations spécifiques concernées par le PAD.*
- 2. Dans le cadre du périmètre soumis au PAD mentionné ci-dessus, l'opportunité d'utiliser un bâtiment artisanal, dans le but d'en réaffecter les espaces à des fins culturelles, artistiques ou pour y installer des structures d'accueil / équipements publics.*
- 3. La nécessité d'identifier des locaux dans le but de trouver des solutions durables et de qualité, notamment pour l'accueil extrascolaire du Jura, pour l'Association Reper, pour d'autres structures associatives à vocation culturelle et/ou artistique.*

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 50 de MM. Pierre-Alain Rolle (PS) et Philippe Wandeler (PCSO), ainsi que d'un cosignataire, lui demandant d'étudier la création d'une "Maison des Artistes" et la possibilité d'héberger provisoirement les artistes à la Plancher-Inférieure 4 (suite)

Etat du dossier

- Procédure en cours : adoption du PAD – demande de permis de construire

Dans le prolongement de la demande de préavis, le PAD Vuille a fait l'objet d'une enquête officielle en vue de son adoption, complétée par le lancement de la procédure de demande de permis de construire pour trois édifices intégrés au plan d'aménagement. Si des oppositions ont été formulées dans le cadre des procédures décrites ci-avant, il est important de noter qu'aucun obstacle significatif ne s'oppose à une adoption prochaine du PAD, ni à l'octroi du permis de construire concernant les édifices dont il est question.

- Evaluation du bâtiment artisanal concerné par le plan d'aménagement de détail

A l'occasion de visions locales en présence des utilisateurs pressentis, dont la responsable du Service culturel de la Ville, il est clairement apparu que le bâtiment artisanal concerné par le Plan d'aménagement offre une typologie (organisation du plan) et une situation très favorables pour y installer une 'Maison des artistes', notamment.

En guise d'information complémentaire, il s'agit d'un édifice d'une surface au sol de l'ordre de 1'200 m² conçu sur deux niveaux (rez-de-chaussée et sous-sol) dont chacun des étages offre une hauteur de 5 m, environ, permettant d'y développer des espaces de qualité en mezzanines, en galeries ou autres plateformes susceptibles d'amplifier de façon significative les surfaces disponibles.

- Programme des locaux identifié à ce jour

Les différents contacts échangés avec l'Association Reper, représentée par son président, la Préfecture, le Service culturel de la Ville et les représentants des accueils extrascolaires, ont mis en exergue un programme des locaux qui s'articule sur quatre types d'activités :

1. *Locaux pour l'accueil extrascolaire;*
2. *Locaux pour jeunes, par le biais de l'Association Reper. Il s'agit en particulier de studios de musique et de danse, d'espaces de réunion et de surfaces à usage polyvalent;*
3. *Le Service culturel est, quant à lui, sollicité par différents artistes, notamment peintres, plasticiens, sculpteurs, musiciens, compagnies de danse, de cirque, ateliers culturels et artisans d'art, à la recherche d'ateliers dans le but d'y pratiquer et y développer leur art, éventuellement de présenter leurs œuvres au public;*
4. *Enfin, des contacts sont également en cours par le biais de la Préfecture avec une association en cours de constitution, à la recherche de locaux pour des musiciens professionnels.*

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 50 de MM. Pierre-Alain Rolle (PS) et Philippe Wandeler (PCSO), ainsi que d'un cosignataire, lui demandant d'étudier la création d'une "Maison des Artistes" et la possibilité d'héberger provisoirement les artistes à la Planché-Inférieure 4 (suite)

- Accord de principe du propriétaire / requérant à l'origine des procédures en cours

Dans le but de vérifier l'hypothèse de la réaffectation du bâtiment artisanal pour y loger les quatre activités décrites ci-dessus, des contacts préalables ont d'ores et déjà été engagés avec le représentant de la société propriétaire du site et le requérant, dans le cadre des procédures susmentionnées (adoption du PAD, demande de permis de construire).

Le principe, décrit lors des échanges entre les deux parties, propose une acquisition de tout ou partie du bâtiment artisanal, par la collectivité publique, sachant que les Services Industriels et la Ville sont propriétaires d'une partie du périmètre du PAD Vuille. Au terme des échanges préalables, le propriétaire a déclaré entrer en matière sur la cession totale ou partielle du bâtiment artisanal en question.

Suite à donner au projet

A ce stade du processus, sachant que les points suivants ont été évalués et vérifiés, à savoir :

- *Adoption prochaine du plan d'aménagement de détail Vuille;*
- *Adéquation tout à fait pertinente entre le bâtiment artisanal, les activités exprimées par l'Association Reper, l'accueil extrascolaire, le Service culturel de la Ville et la très grande difficulté de pouvoir disposer de locaux, en l'état, pour ces dernières;*
- *A ce stade du dossier, la position favorable du propriétaire de céder tout ou partie du bâtiment artisanal à la Ville de Fribourg;*
- *La décision de principe du Conseil d'administration des SI de passer un échange qui consiste à céder leur parcelle contre une section, dont la taille reste à déterminer, du bâtiment artisanal.*

Il convient désormais de pousser les études plus avant, en particulier dans le but de mettre à jour les éléments suivants :

- *Analyser l'opportunité juridique d'un échange de propriété des parcelles entre les SI et la Ville;*
- *Evaluer la relation entre la capacité de la halle artisanale (2'400 m² environ de surface au sol, surface cumulée du rez-de-chaussée et du sous-sol) et les besoins globaux constitués par le programme fourni par l'accueil extrascolaire, l'Association Reper, le Service culturel et autres;*
- *Engager, sous la direction du Service culturel et de la Préfecture, une réflexion quant au dispositif organisationnel et de gouvernance à mettre sur pied, en vue de l'exploitation maîtrisée des différents espaces qui seraient issus de ce projet. Les questions relatives notamment à l'attribution, à la gestion et aux aménagements des locaux devront en particulier y être traitées.*

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 50 de MM. Pierre-Alain Rolle (PS) et Philippe Wandeler (PCSO), ainsi que d'un cosignataire, lui demandant d'étudier la création d'une "Maison des Artistes" et la possibilité d'héberger provisoirement les artistes à la Planche-Inférieure 4 (suite)

Immeuble Planche-Inférieure n° 4

Concernant l'édifice Planche-Inférieure 4, le Conseil communal ne saurait encourager la possibilité d'un hébergement dans cette propriété même provisoirement, la vente de celui-ci devant intervenir ces prochains mois."

M. Philippe Wandeler (PCS) est très satisfait que le Conseil communal ait pu prendre en considération le besoin de nombreux artistes de disposer de locaux.

"Si, effectivement, le soutien à la création relève du Canton, force est de constater que nombre d'artistes ont, dans les faits, beaucoup de difficulté de disposer de locaux pour exercer leur activité. La solution présentée par le Conseil communal est une très bonne solution, ne serait-ce que du fait qu'on reconnaît l'existence de la difficulté de ces artistes de disposer de locaux adéquats. Combien de temps faudra-t-il pour que cette solution soit mise en place ? Ce postulat a été déposé par M. P.-A. Rolle et moi-même au moment où tout un groupe d'artistes a dû quitter la Commanderie de Saint-Jean et où on constatait que ces gens ne savaient pas où installer leurs ateliers. Certains artistes sont ainsi partis à Bulle, ce qui est regrettable pour la vie culturelle de notre cité. Combien de temps durera la mise en œuvre de cette solution ? Nous espérons que rapidement on puisse proposer ces espaces aux artistes et qu'on trouve les fonds nécessaires au fonctionnement de ces espaces, peut-être par le biais d'une coopération intercommunale.

L'idée d'intégrer dans cet espace des locaux pour REPER ou l'accueil extrascolaire est intéressante, compte tenu des surfaces à disposition. Certains ont également émis l'idée de prévoir des locaux pour des musiciens professionnels. Ce serait sans doute une bonne chose, mais je crains quelque peu que ce bâtiment ne soit rapidement rempli. Les requêtes paraissent abondantes de la part de personnes dont les moyens pécuniaires ne sont pas illimités. Un grand merci au Conseil communal. Je ne peux que souhaiter que les choses se concrétisent très prochainement."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, n'est absolument pas en mesure de donner un délai de réalisation de ce projet. *"Tout ce que je peux dire, c'est que le programme 'Vuille' avance à grands pas et que nous espérons aller de l'avant le plus vite possible."*

Le postulat n° 50 est ainsi liquidé.

Séance du 30 mai 2011

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 51 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier d'autres méthodes de gestion des surfaces vertes afin de bannir le plus possible l'utilisation de débroussailluses à moteur thermique

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 31 mai 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 51 de M. P.-O. Nobs et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier d'autres méthodes de gestion des surfaces vertes afin de bannir le plus possible l'utilisation de débroussailluses à moteur thermique.

1. Problématique

La liste des surfaces à faucher, soit par le Service des parcs et promenades, soit par le Service de la voirie, représente 112'358 m² répartis sur 126 sites. La majeure partie de ces surfaces subit deux interventions par année au maximum. Il s'agit principalement de talus, de zones périphériques, de certains parcs et de jardins où l'entretien a été différencié, et de quelques grands prés. La coupe principale est effectuée entre la mi-juin et la mi-juillet et une deuxième coupe, moins importante, est faite dans le courant de septembre.

2. Evolution des techniques de fauches

Ces travaux nécessitaient par le passé environ 370 jours de travail par année et ceci uniquement pour les parcs. Un changement de méthode de coupe par épareuse, provoqué par l'évolution des moyens mécaniques et technologiques, et motivé par des préoccupations économiques, a permis de diminuer de moitié le temps nécessaire à ces interventions et, par la même occasion de diminuer sensiblement les nuisances qui en découlent. Durant la même période, l'emploi d'essence alkylée (Aspen), nettement moins polluante que l'essence traditionnelle, a été généralisé. Ce changement a permis de réduire les émissions de plus de 80%, notamment de benzène et les émissions de monoxyde et dioxine d'azote, de 20 à 30%. C'est là que réside le principal avantage, du point de vue de l'hygiène de l'air et de la santé.

3. Autres procédés

Selon la situation, les services de la Ville ont recours à d'autres procédés qui sont adaptés en fonction des cas particuliers. Certains secteurs sont ainsi mis à disposition de particuliers pour y faire paître des moutons (Kybourg, Villa Thérèse, Montrevers, Goz-de-la-Torche-Neigles). D'autres grandes surfaces, qui ne sont pas trop polluées (excréments de chiens), sont fanées par des paysans ou par des particuliers pour en faire du fourrage destiné à leur bétail (route de la Heitera, talus de la route de Berne, réservoir du Guintzet, talus du Belluard, Montrevers, talus du Stadtberg, école du Jura).

Il faut noter que la détention de moutons n'est pas facile en ville, du fait de la nécessité de clôturer les surfaces. De plus, certaines personnes mal intentionnées rendent obligatoire une surveillance intensive des troupeaux.

Il est également important de préciser qu'il n'est pas envisageable de renoncer à toute fauche de ces parcelles. Cela aurait rapidement pour conséquence d'abandonner ces secteurs aux broussailles et

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 51 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier d'autres méthodes de gestion des surfaces vertes afin de bannir le plus possible l'utilisation de débroussailleuses à moteur thermique (suite)

autres végétations non maîtrisées et de laisser ainsi partir ceux-ci en friches.

La réintroduction de l'usage de la faux nécessite surtout un personnel motivé, compétent et formé à cette pratique ancestrale, mais fortement décalée par rapport aux contraintes économiques contemporaines. L'USSP (Union Suisse des Parcs et Promenades) proposait dernièrement un cours d'initiation avec essais de matériel. Cette initiative a démontré clairement que seul le recours à des collaborateurs volontaires et motivés permet de réintroduire cette méthode dans les équipes d'entretien. Les résultats obtenus par cet engagement très physique sont difficiles à évaluer, car dépendant du contexte : type de surface, topographie, arborisation, voire d'autres critères.

Dans le domaine de l'entretien des gazons, l'exploitation de ces surfaces est améliorée en permanence par la pose de dalles d'arrêt de gazon, de dalles sous les bancs et œuvres d'art, de la confection de collerettes autour des arbres, etc. Ces mesures permettent d'économiser un grand nombre d'heures de fil à gazon et par la même occasion, des heures de travail.

4. Démarches en cours

Actuellement, un audit est en cours et traite de la planification et de l'exploitation des espaces verts publics à l'échelle de la ville. Partant de l'hypothèse de développer une stratégie de diversification de l'offre en espaces verts, la démarche consiste à classer et hiérarchiser les espaces publics pour définir des priorités d'aménagement, d'investissement et/ou de réduction des coûts, en fonction de trois critères principaux : des critères fonctionnels, des critères d'usages et des critères sensibles.

A partir des analyses des modes d'entretien actuels, des typologies végétales existantes, de l'adaptation de ces différents types à l'endroit ou à l'usage, l'audit a également pour objectif de définir des principes de répartition des coûts en fonction de trois types de stratégies : plantations intensives, semi-intensives et extensives et de l'entretien différencié qui en découle.

Il s'agira ensuite, sur la base de cette vision critique objective, de définir les modes d'entretien et d'exploitation les mieux adaptés aux secteurs concernés, tout en se préoccupant des nuisances générées, notamment sonores.

Sur le plan de la formation professionnelle, il convient de noter que le contremaître et trois collaborateurs des Parcs et promenades, ainsi que trois collaborateurs du Cimetière, vont participer ces prochains mois à un cours de fauche à la faux organisé par l'Union Suisse des Services des Parcs (USSP). Cette instruction permettra aux participants de mieux juger des avantages et inconvénients et surtout de permettre au personnel intéressé de redécouvrir cette méthode de travail.

Enfin, suite à divers entretiens avec M. P.-O. Nobs, le service des Parcs et promenades a organisé des séances de travail avec Mme Y. Peisl de Pro-Natura et avec Mme N. Camponovo du WWF.

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 51 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier d'autres méthodes de gestion des surfaces vertes afin de bannir le plus possible l'utilisation de débroussailleuses à moteur thermique (suite)

Lors de ces rencontres, une approche constructive a été développée, permettant aux représentants des milieux de la protection de la nature de soumettre leurs souhaits et buts, et au service d'y développer les contraintes imposées par le cahier des charges, notamment l'obligation de maîtriser les coûts et les heures de travail.

Lors d'une troisième rencontre où trois sites ont été analysés, certaines mesures permettant une amélioration sensible de la biodiversité ont été décidées, à savoir :

- *Bord de la Sarine, entre les Petites Rames et le pont de la Motta*

Une petite surface d'herbe sera fauchée avec une motofaucheuse et le foin mis en tas pour favoriser les insectes. Un tas de branches servira d'abri à divers petits animaux. L'entretien très extensif de la zone alluviale sera poursuivi. Lors d'abattages d'arbres dans la zone alluviale, il a été admis que les troncs restent en place (tout en respectant la sécurité des usagers) et que les branches soient déposées en tas à proximité.

- *Parc de l'Etang du Jura*

Réaménagement de la vieille plantation longeant la route de la Broye. Par exemple en aménageant une rocaille avec une plantation de plantes indigènes. La proposition de créer un jardin naturel didactique devrait trouver sa place lors des aménagements extérieurs de la réalisation du nouveau CO alémanique sur le site de l'école du Jura.

- *Cimetière*

En complément des 40 nichoirs pour oiseaux et des six abris pour chauve-souris mis en place depuis le printemps 2010, la pose 'd'hôtels' pour abeilles et autres insectes a été décidée. Plusieurs tas de branches et de cailloux seront ainsi aménagés dans des endroits retirés. Les prairies maigres des secteurs 29, 30 et 33 seront fauchées à des dates différentes et une seule fois par année. Dans les endroits inoccupés par des tombes, la tonte du gazon sera espacée pour favoriser le développement des fleurs.

Ces visites ont également permis de sensibiliser les chefs d'équipes qui étaient tous présents. Une collaboration technique est prévue avec Pro-Natura et des cours destinés au personnel des Parcs et promenades et du Cimetière sur les thèmes de l'entretien différencié, afin de favoriser la biodiversité en ville, seront organisés."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) fait la déclaration qui suit :

"J'aimerais en premier lieu remercier le Conseil communal de cet excellent rapport. Je souhaite surtout adresser mes remerciements au service des Parcs et promenades, et en particulier M. T. Wieland, jardinier de Ville. J'ai pu constater qu'il s'agit d'un chef de service conscient de la nécessité d'évoluer et d'encourager également ses collaborateurs à progresser. J'ai aussi constaté chez ces collaborateurs une réelle volonté d'évoluer. Voilà des éléments tout à fait positifs.

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 51 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier d'autres méthodes de gestion des surfaces vertes afin de bannir le plus possible l'utilisation de débroussailleuses à moteur thermique (suite)

Je reste en revanche sur ma faim quant à la question des nuisances sonores. Il s'agit là d'un facteur capital qui peut nuire non seulement à la qualité de vie en ville, mais également à la santé de nos concitoyens. Je constate également qu'il est encore très difficile de faire collaborer les Parcs et promenades, non pas tant avec le Chantier écologique qu'avec la Voirie. Si le service des Parcs et promenades a accompli des progrès significatifs, positifs et plus qu'encourageants, ce n'est malheureusement pas le cas de la Voirie. J'attends donc du Conseil communal qu'il se préoccupe de la manière de travailler de la Voirie, notamment pour ce qui est de la fauche le long des routes.

Finalement, je constate qu'un processus positif a été lancé. J'espère qu'il perdure et j'invite le Conseil communal à associer la Voirie aux Parcs et promenades pour aller dans la bonne direction."

Mme Sandra Daguet (DC/VL) intervient pour rappeler les dispositions de l'article 64 RCG qui précisent au sujet du rapport concernant une proposition ou un postulat que "Lors de cette séance, le Conseil communal peut présenter sa réponse sous forme résumée" (alinéa 2) et que "L'auteur du postulat s'y exprime brièvement sur la détermination du Conseil communal." (alinéa 4). "J'invite M. le Président à faire respecter ces dispositions afin de terminer nos séances à une heure raisonnable."

Le postulat n° 51 est ainsi liquidé.

ooo

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 52 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier le problème de la sécurité des cyclistes dans les îlots de certains passages piétons et d'examiner des mesures

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 31 mai 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 52 de M. C. Allenspach et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier le problème de la sécurité des cyclistes dans les îlots de certains passages piétons et d'examiner des mesures

Ce postulat soulève la question de la sécurité des cyclistes sur les tronçons routiers équipés de bandes cyclables qui s'interrompent au droit des passages piétons équipés d'îlots de protection. Cette situation se retrouve fréquemment sur les axes dont le gabarit est assez large pour le marquage de bandes cyclables mais trop restreint pour les maintenir au droit des îlots de protection des passages piétons. Ce postulat pose en quelque sorte la question du choix de la sécurité pour les piétons ou les cyclistes.

Cette problématique est connue de longue date de tous les services techniques s'occupant de mobilité. Selon une étude, le recours à ce type de dispositif induit un effet sécuritaire important pour les piétons équivalent à celui d'une signalisation lumineuse. En plus de diminuer la vitesse des véhicules, l'îlot permet aux piétons de traverser la chaussée en deux temps. Pour les enfants et les personnes âgées, ce genre d'équipement offre plus de confort et de simplicité car un seul flux est géré à la fois. La longueur de la traversée est en quelque sorte divisée par deux ce qui accroît d'autant la sécurité.

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 52 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier le problème de la sécurité des cyclistes dans les îlots de certains passages piétons et d'examiner des mesures (suite)

A l'approche de ces installations, très souvent, les bandes cyclables sont interrompues en raison de l'insuffisance du gabarit de la chaussée. Nombre de cyclistes ressentent alors un fort sentiment d'insécurité généré par l'étroitesse de la voie qui empêche les voitures de les dépasser.

Il ressort des contacts pris tant auprès du Bureau suisse de prévention des accidents (BPA) qu'auprès de différentes communes urbaines qu'aucune mesure particulière n'est à même de résoudre ce problème lié avant tout au comportement de l'automobiliste.

De l'avis des spécialistes consultés, une amélioration de la situation peut être apportée par la multiplication de ce genre de mesures auxquelles les automobilistes seront finalement sensibilisés. De même, plus la part modale des cyclistes est élevée, plus l'automobiliste les respecte.

A Fribourg, après analyse de tous les accidents répertoriés lors des dix dernières années impliquant des cyclistes à proximité de passages piétons équipés d'îlots de protection, il ressort qu'aucun accident n'est imputable à une telle situation. Ces aménagements ne semblent donc pas induire d'insécurité vécue.

Si ce genre d'équipement induit certainement une insécurité perçue par de nombreux cyclistes, il ne faut pas perdre de vue le rôle positif de ces équipements pour la sécurité des piétons et sur la vitesse du trafic. La résolution du problème posé par l'élargissement des chaussées pour permettre la coexistence de bandes cyclables et d'îlots de protection n'est pas une bonne solution non plus malgré la continuité offerte aux cyclistes. Elle induit en effet une augmentation des vitesses et une prolongation des traversées piétonnes.

L'Office fédéral des routes a néanmoins examiné ces situations dans un travail de recherche sur les marquages pour cyclistes.

Il a constaté que plusieurs cantons et communes ont des balisages pour le trafic cycliste non conforme au droit sur la circulation routière ou aux normes. Généralement, ils y ont recours pour permettre une signalisation ou un marquage continu des voies cyclables, y compris lorsque la place manque. Ces situations se rencontrent fréquemment à la hauteur de traversées piétonnes équipées d'îlots de protection mais également là où il y a des arrêts de tram. Face à cette situation, l'Office fédéral des routes a mandaté des bureaux d'ingénieurs pour déterminer si la législation et les normes répondent aux besoins avérés du balisage du trafic cycliste. Quinze types de balisages ont été étudiés longuement pour déboucher sur des recommandations qui devraient conduire à des adaptations du droit sur la circulation routière et des normes. C'est ainsi que la question de placer des pictogrammes aux endroits rétrécis a été évoquée.

La norme 640 862 de l'Union des professionnels suisses de la route traite des marquages. Elle a valeur d'instruction du DFJP. Elle donne des indications détaillées sur chaque type de marquage pour des situations différentes. Le principe suivant est appliqué : 'les marquages longitudinaux tels que les lignes de direction, les lignes de sécurité, les lignes doubles, etc. ne peuvent être appliqués qu'aux endroits où la largeur de la chaussée permet à deux véhicules atteignant la largeur maximale autorisée de se croiser ou de circuler de front en sécurité'. Ces conditions n'étant pas remplies dans la plupart de cas au droit des passages piétons protégés, les bandes cyclables sont alors interrompues. Autre

Séance du 30 mai 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 52 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier le problème de la sécurité des cyclistes dans les îlots de certains passages piétons et d'examiner des mesures (suite)

cas particulier : avant un passage pour piétons précédé d'une ligne interdisant l'arrêt, on ne marquera pas, en règle générale, la ligne délimitant la bande cyclable sur la distance de 10 m concernée (afin d'éviter toute confusion entre l'interdiction de s'arrêter et l'interdiction de parker). La continuité des bandes cyclables dans les endroits rétrécis donne l'impression aux cyclistes qu'ils peuvent rouler sans gêne et sans attention particulière. De son côté, l'automobiliste a souvent l'impression d'une continuité du gabarit de sa voie, ce qui ne l'incite pas à l'attention requise au moment de passer le rétrécissement. Ces situations ont conduit à la réalisation d'essais consistant à marquer un symbole 'Cycle' à la hauteur du gabarit réduit. Cette alternative à la bande cyclable n'est pas prévue par le droit sur la circulation routière. Les effets sur le comportement routier et la sécurité doivent encore être étudiés. Différents cas ont alors été étudiés à Zurich, Thoun et Koeniz. Il en est ressorti les recommandations suivantes : les bandes cyclables doivent être interrompues aux endroits rétrécis si le gabarit n'est pas suffisant en application des normes de l'Union de professionnels suisses de la route (SN 640 200 jusqu'à 640 202). Le marquage du symbole 'cycle' ne conduit pas à une réduction du nombre de dépassement des cycles mais à l'augmentation de la distance de dépassement. Par ailleurs, des bordures d'îlots de hauteur réduite permettent d'augmenter la distance au moment du dépassement. A noter encore une fois que le marquage du symbole 'cycle' n'est pas conforme au droit sur la circulation routière.

Le Conseil communal qui œuvre activement depuis plusieurs années à la promotion du vélo et du vélo électrique en ville, poursuivra ses efforts dans un très proche avenir. Une étude est en cours actuellement dans le but de définir des mesures légères et économiquement supportables pour offrir tant des améliorations en terme de sécurité et de stationnement que de continuité des itinéraires. Ces efforts accompagnés de la ferme volonté d'étoffer le nombre de stations de vélos en libre service devraient permettre à terme de renforcer la position des cycles dans le trafic."

M. Christoph Allenspach (PS) remarque que cette réponse ne le rend pas très heureux. Comme le relèvent les auteurs du rapport, il est vrai que concilier à la fois la sécurité des cyclistes et des piétons est très difficile. *"Toutefois, une phrase du rapport me dérange. C'est celle-ci : 'Nombre de cyclistes ressentent alors un fort sentiment d'insécurité généré par l'étroitesse de la voie qui empêche les voitures de les dépasser.' En fait, cette étroitesse n'empêche rien du tout. C'est là le problème. S'il n'y a pas d'accidents à ces endroits, c'est essentiellement dû à la prudence des cyclistes et d'une partie des automobilistes. A ces endroits, nous descendons parfois du vélo, nous attendons d'autres fois d'avoir un bus qui nous protège à l'arrière ou nous passons par le milieu de la chaussée. Mais, je vous remercie de votre volonté de continuer à examiner la situation de chacun de ces îlots pour améliorer concrètement les choses. Certains de ces îlots sont surs, mais d'autres sont trop étroits et donc dangereux. Un fou du volant, dans ces cas-là, accélère !"*

Le postulat n° 52 est ainsi liquidé.

Séance du 30 mai 2011

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 31 cosignataires lui demandant un réexamen du processus d'Agenda 21 pour en actualiser les programmes et pour en augmenter l'attrait auprès de la population

Mme Cécile Thiémard étant absente, ce rapport sera traité lors d'une prochaine séance.

ooo

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 59 de Mme Antoinette de Weck (PLR) et de 27 cosignataires lui demandant la publication du tarif des taxes d'empiètement

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Le 28 septembre 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 59 de Mme A. de Weck et de 27 cosignataires lui demandant de publier le tarif des taxes d'empiètement.

Jusqu'ici le site internet de la Ville de Fribourg mentionnait que les tarifs étaient disponibles auprès des directions.

Après examen de ce postulat, le Conseil communal a décidé d'y donner une suite positive, en autorisant cette publication et en l'étendant à l'ensemble des tarifs. Il a confié cette tâche au Service juridique et au Service informatique et la publication sera effective dans le courant de 2011 sur le site internet de la Ville de Fribourg."

M. Thomas Zwald (PLR) ne peut être que satisfait de ce rapport. *"Je suis même comblé. Le Conseil communal va même au-delà de ce que demandait le postulat. Merci beaucoup. C'est une petite victoire de la transparence."*

Le postulat n° 59 est ainsi liquidé.

ooo

16. Décision quant à la transmission

A. DES PROPOSITIONS

- n° 16 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Louis Castella (UDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements, locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF

Le Président précise ce qui suit :

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite)

"En sa séance du 12 mai 2011, le Bureau a examiné la qualification de cet objet. Il est arrivé à la conclusion qu'il s'agit d'un postulat, dans la mesure où nous nous trouvons ici dans un domaine relevant manifestement de la compétence du Conseil communal. Les auteurs peuvent-ils se rallier à cette qualification ?"

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit :

"Si j'ai qualifié cette intervention de proposition, ce n'était pas à la légère. Je me référais à une proposition de la dernière législature de MM. C. Morard et B. Voirol concernant l'évolution des postes budgétaires en cours d'année. Vous vous en souvenez sans doute. Cette proposition avait été qualifiée comme telle à l'époque, contre l'avis du Conseil communal. Le litige avait abouti devant le Tribunal cantonal qui avait donné raison au Conseil général.

Pour les mêmes considérations, j'avais considéré mon intervention comme étant une proposition. Toutefois, par souci d'apaisement, j'accepte la qualification de postulat, retenue par le Bureau, afin que la question puisse être traitée."

Mme Madeleine Genoud-Page, préavise favorablement la transmission de ce postulat au Conseil communal pour étude. *"Le Conseil communal ajoute deux remarques. Il répondra uniquement au sujet des données concernant les propriétés de la Commune, mais non pas sur celles appartenant aux SI ou à la CPPVF, puisque ce sont des entités externes. Nous rappelons également que le service des Finances a déjà indiqué aux médias, au moment où cette polémique faisait rage, que les loyers des appartements appartenant à la Ville étaient ceux du marché."*

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

"Il n'y a pas lieu de répéter la motivation de ce postulat. En revanche, il convient de préciser que ce postulat demande une information sommaire et limitée à quelques chiffres-clefs pour le Conseil général, et entend réserver l'information la plus complète à la seule Commission financière. De surcroît, le fait que cette proposition ait été requalifiée de postulat donne encore une marge de manœuvre supplémentaire au Conseil communal quant à la manière de présenter les résultats. Merci de soutenir la transmission de ce postulat."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste soutient toute démarche qui contribue à la transparence. Il estime que le suivi des biens immobiliers et leur gestion devrait également être assumé par le Législatif et être confié tout particulièrement à la Commission financière qui disposera ainsi d'une bonne vue d'ensemble sur ce sujet. Le groupe socialiste soutiendra donc la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 1 de MM. Pascal Wicht et Louis Castella, ainsi que de 10 cosignataires, ancienne proposition n° 16.

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite)

- n° 1 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes de production d'énergie renouvelable

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal de cette proposition, pour étude. *"Il y a lieu, toutefois, de préciser qu'il n'y a pas de taxes dans ce domaine, mais bien des émoluments facturés dans le cadre de la procédure d'octroi de permis de construire. Le Conseil communal entend venir devant le Conseil général avec des propositions de modification de ce règlement sur les émoluments de construction. Nous soumettrons prochainement des propositions de modification de ce règlement."*

M. Pierre Marchioni (UDC) remercie le Conseil communal d'accepter d'examiner de manière positive cette proposition. *"Je prie l'ensemble du Conseil général d'en soutenir la transmission."*

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste soutient la transmission de la proposition de M. P. Marchioni, mais nous émettons d'ores et déjà une réserve pour le jour où nous serons appelés à voter sur le fond de cette proposition. Le groupe socialiste estime que le solaire doit avoir la priorité sur l'installation de pompes à chaleur. Le solaire, c'est à la fois le thermique qui sert à chauffer l'eau et le photovoltaïque. Il s'agit donc d'une solution favorisant dans une très large mesure le renouvelable et qui justifierait absolument la suppression des émoluments. En revanche, les pompes à chaleur représentent une technologie largement répandue qui utilise une part considérable d'électricité et qui ne mérite donc pas forcément le même traitement que le solaire."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 1 de M. Pierre Marchioni et de 7 cosignataires.

B. DES POSTULATS

- n° 90 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Daniel Gander (UDC) demandant au Conseil communal de prendre des mesures pour assurer la sécurité des personnes âgées ou handicapées sur les passages piétons réglés par des feux

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Pascal Wicht (UDC) rappelle que, par ce postulat, il s'agit de régler les feux des passages piétons de telle manière que les personnes à mobilité réduite, comme les personnes âgées ou handicapées ou des parents avec une poussette, puissent traverser la chaussée en toute sécurité avant que le feu passe au rouge. *"J'ai calculé qu'aux feux de Beaumont – quand il y en avait encore – le feu passait au rouge après 12 secondes, seulement. Pour une personne qui marche normalement, il n'y a aucun problème mais pour une personne à mobilité réduite, ce laps de temps pose problème et c'est dangereux."*

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la Vote
transmission (suite)

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 90 de MM. Pascal Wicht et Daniel Gander.

- n° 91 de M. Gerhard Schneider (PS) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal d'augmenter les économies d'électricité lors du remplacement de l'éclairage public

M. Christoph Allenspach (PS) reprend à son compte ce postulat, dont l'auteur n'est plus membre du Conseil général.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Christoph Allenspach (PS) rappelle que figurait au budget 2011, un premier crédit pour le renouvellement par étapes des installations d'éclairage public. *"Nous avons reçu, à l'époque, un document du Groupe E. Il s'agissait d'une sorte d'expertise, mais le Groupe E est également le mandataire pour cette opération. Ce que nous demandons par ce postulat, c'est une analyse indépendante dans l'idée de trouver encore des économies supplémentaires. C'est ce qui se passe ailleurs."*

Mme Christa Mutter (Verts) déclare ce qui suit :

"Le groupe des Verts soutient la transmission de ce postulat. Nous aimerions toutefois émettre une remarque. Il nous semble que l'étude indépendante demandée par le postulat n'est pas nécessaire, puisqu'elle a déjà été faite. Quant aux interventions concrètes sur les lampes, que souhaite également ce postulat, elles sont déjà en grande partie comprises dans cette expertise et même pour une partie réalisée dans le cadre du programme du Groupe E. Je vous invite à visiter les rues Geiler et Fries. Là, les économies d'électricité sur l'éclairage public atteignent 70 %.

En revanche, certaines mesures à étudier et à mettre en œuvre pour atteindre cette réduction de 70 %, ne sont effectivement pas comprises dans ce programme du Groupe E, mais qui ressortissent exclusivement de la Commune, comme le remplacement des candélabres, de différents types de lampes – une demi-douzaine de types de lampes en vieille-ville – ou de la réduction de la puissance ou de l'extinction de l'éclairage public de nuit. La balle se trouve désormais dans le camp de la Ville qui doit revoir ses budgets pour aller au-delà du programme du Groupe E. En d'autres termes, nous souhaitons réorienter quelque peu, en ce sens, ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 91 de M. Gerhard Schneider et de 16 cosignataires.

- n° 92 de M. Gerhard Schneider (PS) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal des mesures pour renforcer la sécurité des piétons sur les trottoirs à la Route-Neuve, à la rue de la Neuveville et le long de la Planche-Inférieure

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite)

Aucun membre du Conseil général ne le reprenant à son compte, le postulat n° 92 de M. Gerhard Schneider, qui n'est plus membre du Conseil général, et de 17 cosignataires est rayé du rôle.

- n° 1 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'élaborer un concept global des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

Mme Marine Jordan (PS) déclare ce qui suit :

"Ce postulat part du constat que la population fribourgeoise, comme d'autres d'ailleurs, devient de plus en plus âgée. L'Etat de Fribourg finalise actuellement un projet de loi cadre pour une politique globale en faveur de la personne âgée qui s'appelle 'Seniors plus'. Certaines communes comme Bösingén et Dürdingen ont déjà mis en place un tel concept.

Dès lors, nous demandons par notre postulat de mettre en place des conditions cadres qui permettent de répondre au mandat constitutionnel qui exige, comme l'indique son titre, une certaine qualité de vie pour la personne âgée.

Nous prions la Commune d'élaborer un concept qui comprendra d'un côté un état de la situation, c'est-à-dire l'inventaire des mesures existantes, et d'un autre côté la définition des besoins qui devront être couverts dans le futur. Les domaines sur lesquels la Commune devrait travailler concernent notamment la coordination des différents acteurs actifs dans ce domaine, les questions d'habitat (appartements adaptés, coopératives,...), des questions d'aménagement (transports, mobilité, infrastructures, accès aux services) et finalement la sécurité financière, la planification des mesures et du budget y relatif."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 1 de M. Pius Odermatt et de Mme Marine Jordan, ainsi que de 26 cosignataires.

- n° 2 de M. François Miche (PS) et de 10 cosignataires demandant une transparence plus grande concernant certains règlements

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. François Miche (PS) fait la déclaration ci-après :

"On dispose d'un nouveau site internet. On a constaté qu'il n'est pas bilingue, comme on l'avait demandé, mais même trilingue. Il est presque magnifique. Cela dit, on remarque, toutefois, que lorsque l'on consulte les règlements, certains brillent par leur absence.

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite)

Ainsi en est-il des dispositions réglementaires concernant l'utilisation de certains locaux. On voit ainsi que dans le règlement régissant l'utilisation de la Cave de l'Hôpital des Bourgeois que certains employés peuvent travailler pour 13 francs nets de l'heure. Je suis en droit de me poser quelques questions. Il en est de même du règlement concernant les inhumations et les cimetières. On serait en droit de rigoler, quand on sait que ce règlement date de 1904. Mais il est toujours en vigueur. En le lisant, on constate qu'il y est dit que la chose la plus importante est la solidarité. La préoccupation des gens de cette époque était que toutes les personnes indigentes aient droit à des obsèques décentes. On est en droit de se demander si de nos jours on a toujours une telle sensibilité. Je vous prie de soutenir la transmission de ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 2 de M. François Miche et de 10 cosignataires.

- n° 3 de MM. Marc-David Henninger (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal d'aménager un terrain de "Streethockey/Inlinehockey" sur le territoire communal

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports préavis favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Marc-David Henninger (PS) s'exprime comme suit :

"Je commencerai par vous exposer la motivation de ce postulat. Le 'Sreethockey' est un sport peu coûteux. Tous les jeunes peuvent ainsi le pratiquer. Il existe du reste deux clubs en ville de Fribourg. Ce sont pour le moment deux clubs sans domicile fixe.

Nous aimerions que ces deux clubs puissent pratiquer leur sport sur le territoire de la ville de Fribourg et non plus sur le territoire de la commune de Givisiez, comme ils sont obligés de le faire pour l'instant.

Je vous prie donc de transmettre ce postulat au Conseil communal, pour étude."

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime comme suit :

"La Comme s'est lancée ces dernières années dans des projets d'infrastructures d'envergure que ce soit dans le domaine sportif ou dans le domaine culturel. D'autres investissements sont en cours de réalisation ou fortement demandés par la population. Pensons aux écoles, à la piscine... Demander aujourd'hui de manière unilatérale à la collectivité, et à la collectivité uniquement, de construire un terrain de sport avec douches et vestiaires est déplacé, alors que d'autres besoins sont prioritaires. On serait même en droit d'attendre de la part d'une association et de jeunes sportifs un peu plus de sens des responsabilités et d'esprit d'entreprise que simplement de demander, sans autre proposition de financement ou de mécénat, un investissement à charge des contribuables.

Une nouvelle salle de ce type a d'ailleurs été réalisée dernièrement à Givisiez. Vous venez d'y faire allusion. Vous y jouez.

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite)

Notre groupe pense qu'à l'heure des fusions et des collaborations intercommunales il n'est pas opportun de faire cavalier seul pour ce genre de projet. Nous nous opposerons à la transmission de ce postulat."

Mme Martine Morard (DC/VL) précise ce qui suit :

"Les remarques du groupe DC/VL vont dans le sens de celles du groupe libéral-radical. Néanmoins, nous accepterons la transmission de ce postulat, mais nous estimons que l'étude du Conseil communal devra englober l'analyse des besoins au niveau de l'agglomération et prendre en considération l'équipement déjà existant à Givisiez."

M. Pascal Wicht (UDC) relève ce qui suit :

"Comme l'a déjà déclaré M. V. Jacquat, il existe une installation à Givisiez qui est d'excellente qualité. La Ville de Fribourg a contribué financièrement à cette réalisation. Il est constamment question de fusions de communes. L'esprit de clocher qui veut que chaque commune ait sa propre installation chez elle pour tout nous paraît un tout petit peu déplacé."

M. Marc-David Henninger (PS) se doit d'apporter une information complémentaire. *"Pour pouvoir jouer à Givisiez, il faut avoir l'autorisation de cette commune, ainsi que l'aval du club de 'Skatehockey' de la localité. Cela signifie que la Ville n'a pas un mot à dire sur la gestion d'une installation pour laquelle elle verse une participation annuelle. Il apparaît plus judicieux dès lors d'aménager un terrain de 'Streethockey' en ville, sur lequel la Commune aurait la maîtrise, plutôt que de simplement verser un montant à Givisiez, sans avoir un mot à dire."*

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, précise ce qui suit :

"Au cas où ce postulat serait transmis, il s'agirait évidemment d'une transmission pour étude. Il va de soi que si cette étude est menée, elle tiendra évidemment compte des infrastructures existantes non seulement en ville de Fribourg, mais également dans les communes voisines et dans l'agglomération."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 3 de MM. Marc-David Henninger, Guy-Noël Jelk et François Miche, ainsi que de 29 cosignataires.

- n° 4 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant que la Ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg et s'inscrive au comité "Mühleberg-illimité-non"

Récusation

M. Rainer Weibel (Verts), qui est lié par un mandat pour un recours actuellement auprès du Tribunal administratif fédéral concernant la fermeture de la centrale de Mühleberg, se récusé et se retire de la salle des délibérations.

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite) à la Discussion

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

Mme Elena Strozzi (Verts) fait la déclaration suivante :

"C'est précisément la fermeture de la centrale nucléaire de Mühleberg que demande notre postulat pour des raisons de sécurité, et non pas pour des considérations de pure idéologie. Il s'agit d'une demande qui se fonde sur des faits concrets. La loi sur l'énergie nucléaire ne prévoit pas de limites de durée d'exploitation des centrales nucléaires. Une centrale nucléaire peut donc être exploitée aussi longtemps que la sécurité est assurée. Or, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a reconnu que cette installation n'est plus sûre et qu'elle connaît de graves lacunes en matière de sécurité. La ville de Fribourg, située à moins de vingt kilomètres de Mühleberg, a le devoir de prendre les choses en main pour réduire le risque de contamination radioactive de la population en cas d'accident. Elle ne saurait jouer avec le calcul des probabilités ou compter sur l'humeur des fonctionnaires de la Confédération. Une fois pour toute, notre Ville doit dire non à cette centrale nucléaire et exiger sa fermeture.

Notre postulat exige la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2012. C'était à cette date que l'ancien Conseiller fédéral M. Leuenberger avait fixé le terme d'exploitation de cette installation atomique.

M. Thomas Zwald (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical s'oppose à la transmission du postulat n° 4 demandant à la Ville de Fribourg de s'engager pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg.

La décision de fermer ou non cette centrale relève des compétences de la Confédération. L'engagement réclamé par ce postulat n'est dès lors pas pertinent, d'autant plus que le Conseil communal ne possède pas les compétences scientifiques ou techniques dans ce domaine extrêmement complexe.

Comme la grande majorité des citoyennes et des citoyens de la ville de Fribourg, le groupe PLR attend du Conseil communal qu'il concentre son action et consacre son énergie aux dossiers communaux. Nous savons tous qu'il y a suffisamment à faire.

Quant au fond, l'exigence d'une fermeture immédiate de la centrale de Mühleberg est fondée sur une appréciation erronée. Le rapport de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, auquel se réfère le postulat, demande certes des améliorations pour répondre à certains standards de sécurité renforcés, suite à la catastrophe de Fukushima. Il n'exige en revanche pas de mesures immédiates et encore moins une cessation d'exploitation de l'installation.

Es stützt auf den Bericht des ENSI, eine sofortige Abschaltung des KKW's Mühleberg ist aus Gründen der Sicherheit in keinster Weise angezeigt.

Contrairement à ce que prétend Mme E. Strozzi, ce postulat n° 4 comporte une bonne dose d'intégrisme, en négligeant totalement

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite)

une série de paramètres essentiels, tels que la sécurité de l'approvisionnement ou l'impact économique et social d'une fermeture immédiate. Le groupe libéral-radical ne peut que le déplorer.

Zu guter letzt soll auch noch der Steuerzahler für eine 15'000 Franken 'Anti-Mühleberg' Spende zur Kasse gebeten werden. Dies ist gelinde gesagt ein schlechter Witz. Alles andere als ein Witz wäre hingegen wenn die Autoren und Unterzeichner dieses Postulats mit gutem Beispiel voran gingen und freiwillig einige Sitzungsgelder spenden würden. So würden sie ihrem persönlichen Anliegen Nachdruck verleihen und sicher auch im Herbst beim atomkritischen Wahlvolk einen guten Eindruck hinterlassen."

Mme Sandra Daguet (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral soutient la transmission de ce postulat. C'est un oui de principe afin d'étudier les demandes du postulat. Cependant, notre groupe n'est pas favorable aux 15'000 francs de cotisation pour l'adhésion au comité 'Mühleberg-illimité-non', qu'il ne juge pas forcément nécessaire, suite aux dernières décisions du Conseil fédéral en la matière.

En outre, s'il est bien entendu favorable à une fermeture dans les meilleurs délais de cette centrale sise à vingt kilomètre de chez nous – ce fait place le Conseil communal devant certaines responsabilités -, il met fortement en doute la possibilité de la fermer immédiatement ou jusqu'à la fin de 2012, comme le demande apparemment le postulat, sauf si bien sûr des impératifs de sécurité l'exigeaient.

Le groupe DC/VL soutient la sortie du nucléaire, comme annoncé le 25 mai 2011 par notre Ministre D. Leuthard qui a fait pencher la balance car, mercredi passé, journée à marquer d'une pierre verte, elle a fait montre d'un courage politique exemplaire, privilégiant la vision et la confiance en l'avenir, de préférence aux sirènes des lobbys énergétiques qui préfèrent, eux, vivre de leur rente et se reposer sur leur oreiller de paresse. Les dames du Conseil fédéral pensent à l'avenir des jeunes générations et à leur sécurité. Elles ont confiance dans la capacité de notre pays de créer et d'innover et de trouver des solutions aux défis énergiques à venir. Puisse le Parlement fédéral faire preuve du même courage politique et de la même vision d'avenir qu'elles."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social soutiendra la transmission du postulat de Mme E. Strozzi. En effet, il semble justifié de demander au Conseil communal de notre ville de s'engager pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg. Pourquoi ? Tout simplement parce que notre commune se trouve à moins de vingt kilomètres de cette centrale et qu'en cas d'accident, le Conseil communal, s'il ne s'engage pas, aura bel et bien la responsabilité de n'avoir rien fait. L'idée qu'il s'inscrive et qu'il inscrive notre Commune au comité 'Mühleberg-illimité-non' nous paraît également justifiée, dans la mesure où, pour gagner ce combat, il est important d'unir nos forces. Pourquoi la Ville de Fribourg n'adhérerait-elle pas à ce comité, alors que la Ville et le Canton de Genève en font partie ? J'aimerais en venir maintenant aux aspects de la sécurité, suite au rapport de IFSN. Certes, l'Inspection fédérale sur la sécurité des installations nucléaires ne dit pas qu'il faut fermer cette centrale, mais constate des lacunes

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite)

graves en matière de sécurité et qu'il faut y remédier. Mais ce que mon apprécié collègue T. Zwald omet de dire, c'est que le montant minimal des investissements s'élèvera à quelque 400 à 500 millions de francs. Il semble dès lors illusoire d'arriver à amortir cette dépense de 400 à 500 millions de francs au cours des douze ans d'activité potentielle que le Conseil communal pourrait accorder à cette installation. C'est pourquoi le risque et la tentation de 'réparations limitées' est très grand. Autrement dit, les risques liés au fonctionnement de cette centrale resteront très élevés.

J'aimerais encore rappeler que la centrale nucléaire de Mühleberg produit trois térawatts/heure par an. Il s'agit de la plus petite centrale atomique de notre pays et de celle qui produit le moins d'électricité. Dans 'La Liberté' de la semaine dernière, l'on a additionné et totalisé les projets de revalorisation et de rehaussement des barrages de notre pays. De telles installations hydroélectriques produiront trois térawatts/heure supplémentaires par année. Il ne semble dès lors pas très compliqué de compenser l'énergie produite par la centrale de Mühleberg.

Enfin, je le répète, pour nous PCS, courir un tel risque pour douze ans semble injustifié."

Mme Christa Mutter (Verts) s'exprime comme suit :

"Je n'entends pas répéter les arguments déjà entendus, mais simplement préciser où l'on en est de la procédure de recours dont il a été fait mention. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a autorisé en 2009 l'exploitation pour une durée illimitée de la centrale de Mühleberg. Le recours de citoyens habitant dans le périmètre de vingt kilomètres autour de la centrale entend obtenir l'arrêt de cette installation au terme normal de quarante ans, c'est-à-dire à la fin de 2012. Plusieurs communes bernoises ont rejoint l'association de soutien de ces recourants. Tout ce que nous demandons, c'est que la Ville de Fribourg adhère à ce même comité de soutien. Ce périmètre de vingt kilomètres englobe la moitié du canton de Fribourg."

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe UDC ne peut pas soutenir un postulat qui contient des inexactitudes. Je n'entends pas allonger la discussion, mais les débats qui ont lieu actuellement au niveau fédéral au sujet de la sortie de l'atome laissent prévoir avec une quasi-certitude que le terme 'illimité' est exagéré, pour ne pas dire faux, aujourd'hui. Il n'est plus question d'une autorisation d'une durée 'illimitée' d'exploitation pour la centrale de Mühleberg. C'est tant mieux !

Nous sommes pour une sortie pragmatique de l'atome. Mais, il faut malgré tout éviter de brasser de l'air, d'agiter du vent ! C'est très facile. Si vous nous disiez, dans le même postulat, comment vous compenserez la fermeture immédiate de la centrale de Mühleberg, alors on marche avec vous tout de suite ! Mais, sur ce point, les projets que vous nous présentez ne seront pas en activité avant plusieurs années.

Aussi, avant de jouer sur ce registre-là, il serait plus pertinent de nous proposer des solutions de remplacement. Il faut aussi prendre en considération qu'une mesure de ce type touchera des milliers de places de travail. Je répète une mesure de fermeture 'immédiate'. Une telle

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite)

mesure ne risque pas seulement de frapper, mais frappera immanquablement durement les capacités concurrentielles de notre économie.

A notre sens, les auteurs de ce postulat devraient prendre en considération ces données, même si – on s'en est rendu compte ces derniers temps – ces mêmes éléments sont fort éloignés de l'ensemble de leurs réflexions."

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit :

"M. P.-O. Nobs préconise de rehausser les barrages pour remplacer l'énergie nucléaire. Force m'est de constater que ce sont habituellement les mêmes personnes qui s'opposent au nucléaire et qui s'opposent à toute autre mesure telle que le rehaussement des barrages. Je pense notamment au dossier des barrages du Grimsel."

Vote

Le Conseil général décide, par 49 voix contre 5 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 4 de Mme Elena Strozzi et de 22 cosignataires.

- n° 5 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) et de 29 cosignataires demandant au Conseil communal de dresser l'inventaire et d'évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les bâtiments appartenant à la Commune

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) précise ce qui suit :

"M. C. Allenspach, dans le cadre de l'examen du rapport de gestion, s'est préoccupé du plan communal des énergies.

Il a relevé en particulier la faible capacité de notre Commune de produire de l'énergie (cf. point 5.3.5 'Politique énergétique' du rapport de gestion, p. 161 : '3. La Ville 'productrice (production indigène d'énergie, énergie renouvelable, etc.)'.

Ce postulat a précisé pour objectif de dresser l'inventaire des toits des bâtiments appartenant à la Ville afin d'évaluer le potentiel solaire, thermique et photovoltaïque. Il s'agit simplement d'optimiser les investissements à venir en la matière."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 5 de M. Pierre-Olivier Nobs et de 29 cosignataires.

- n° 6 de M. Guy-Noël Jelk (PS) et de 34 cosignataires demandant la création d'un cheminement piéton utilisable également par les VTT entre le lac de Pérolles (pont de Pérolles) et le lac de Schiffenen (ancienne passerelle des Neigles)

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite)

M. Jean Bourgnécht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Guy-Noël Jelk (PS) s'exprime comme suit :

"Ces dernières années, les berges de la Sarine sont de plus en plus fréquentées par la population. La Sarine, trait d'union entre les communautés linguistiques de notre ville et de notre pays. La Sarine, source de vie et de bien-être.

Pour bien connaître ce biotope, je propose qu'un chemin piétonnier soit créé entre le lac de Pérolles (départ sous le pont de Pérolles) jusqu'au lac de Schiffenen (arrivée à l'ancienne passerelle des Neiges). Ce chemin pourrait serpenter soit à droite, soit à gauche de la rivière, mais devra être à l'abri de tout important trafic automobile. Il devrait éventuellement être utilisable par les VTTistes. A voir avec la législation régissant les sites traversés.

Une bonne partie de ce futur chemin existe déjà. Cependant, certaines réalisations devraient voir le jour ça et là. Je pense à un ancrage dans la falaise entre les Grandes-Rames et le quartier de l'Auge. J'espère que vous verrez dans ce projet un atout touristique et un élément de bien-être supplémentaire pour notre population. Fribourg, une ville où il fait encore bon vivre."

M. Claude Schenker (DC/VL) déclare ce qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral salue ce postulat qu'il considère comme une excellente idée dans le contexte d'une nouvelle offre touristique d'importance pour la ville. Il en acceptera la transmission avec enthousiasme.

Il saurait cependant gré au Conseil communal de porter une attention particulière à la compatibilité entre piétons et VTT pour que ceux-ci ne fassent pas fuir ceux-là. Notre groupe se demande s'il ne serait pas encore mieux que ce cheminement soit utilisable par les poussettes. Il nous semble en outre que les transports publics devraient desservir le départ et l'arrivée, par exemple Charmettes et Porte de Morat, voire certaines étapes d'un tel cheminement. Quant à l'éventuel ancrage dans la falaise entre les Grandes-Rames et l'Auge, notre groupe se demande s'il ne pourrait pas être économisé au profit d'un passage au plus près de la Sarine, mais du côté de la Planche-Inférieure. Cette solution rendrait peut-être ce si beau projet réalisable à plus brève échéance encore."

M. Jean-Jacques Marti (PLR) fait la déclaration qui suit :

"Je m'oppose à ce postulat du moment où il prévoit un mélange de chemin piétonnier et de piste de VTT. Toutes les précautions que l'on doit prendre à l'égard de ces deux modes de déplacement ne sont pas compatibles. Dès l'instant où on les mélange, je m'oppose à ce qui est proposé."

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime comme suit :

"Je rejoins l'avis de M. J.-J. Marti. Je suis à la fois une cycliste et une piétonne. Les lieux que devraient emprunter ce cheminement

Séance du 30 mai 2011

Décision quant à la transmission (suite)

piéton, en particulier les berges du lac de Pérolles qui se trouve à côté d'une réserve naturelle, ne se prêtent pas à une telle mixité. S'il s'agit d'aménager un chemin piéton, j'y suis à 100 % favorable, mais s'il s'agit de créer un chemin pour les piétons et pour les VTT, les Verts s'y opposent. Nous refuserons donc ce postulat."

M. Hans Werhonig (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Vous parlez d'un biotope et vous ajoutez que les berges de la Sarine sont de plus en plus fréquentées par la population. Mais les conséquences en sont souvent catastrophiques. Après chaque fin de semaine, on trouve le matin une quantité de bouteilles et d'autres déchets sur ces rives de la Sarine. Vouloir à la fois sauvegarder un biotope et ouvrir plus largement le site aux promeneurs est parfaitement contradictoire. Je m'oppose à ce postulat."

M. Guy-Noël Jelk (PS) précise ce qui suit :

"Un biotope est un lieu de vie, un lieu d'échanges entre les plantes, les animaux et les gens qui y vivent. Les humains font également partie d'un biotope. Je répète que mon postulat dit bien que ce cheminement serait éventuellement utilisable par les VTT. Alors, au législateur de faire ce qu'il faut si ce cheminement n'est pas compatible avec la présence de VTT."

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) déclare ce qui suit :

"J'entends simplement intervenir quant à la définition d'un biotope. Le lac de Pérolles a été classé comme réserve cantonale pour des raisons évidentes de protection de la faune et de la flore. Aménager un cheminement piéton allant du pont de Pérolles à l'ancienne passerelle des Neigles constituera en quelque sorte un appel d'air. Cela signifiera plus de pression humaine dans une zone protégée qui est déjà accessible. Je ne suis pas sûre que ce soit la bonne solution pour préserver ce site d'importance nationale."

Vote

Le Conseil général décide, par 41 voix contre 14 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 6 de M. Guy-Noël Jelk et de 34 cosignataires.

ooo

17. Réponse à la question n° 1 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'entretien des installations et du parc "vélib" par des requérants d'asile

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond comme suit à cette question qui a été posée lors de la dernière séance :

"La Ville de Fribourg a mis en place les conditions cadres à l'établissement du projet de prêt de vélos en libre service. Il est d'ores et déjà possible de dire qu'après une année d'exploitation, ce programme est un succès. A propos de la structure de fonctionnement, il convient de rappeler que ce projet s'articule de la manière suivante :

Séance du 30 mai 2011

Réponse à la question no 1 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'entretien des installations et du parc "vélib" par des requérants d'asile (suite)

- 1) *la Ville est propriétaire du matériel et s'acquitte des factures d'électricité (courant vert jade, coût estimé à environ 450 francs pour la première année);*
- 2) *la gestion du système est assurée par la société 'Velopass' à Lausanne;*
- 3) *les coûts de fonctionnement ont été assurés pour cette première année par les partenaires privés (Groupe E et BCF principalement);*
- 4) *la maintenance, l'entretien et la réparation des stations et des vélos sont assurés par ORS Service SA.*

A propos d'ORS, il s'agit d'une société mandatée par le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg pour l'accueil, l'hébergement et l'encadrement des personnes relevant de la législation sur l'asile.

Lors de la mise en place du projet, le recours à une entité sociale était projeté. Après analyse des diverses options, le groupe de travail chargé de la mise en œuvre du réseau a choisi ORS car, dans le cadre des programmes d'occupation existants, elle disposait d'un atelier de réparation de vélos déjà opérationnel.

Au niveau du projet de l'Union fribourgeoise du tourisme, pour le projet de prêt vélo compatible avec celui mis en place en Ville, la recherche d'un partenaire pour la maintenance est en cours.

Sur la base de cette explication, les réponses suivantes aux questions sont apportées:

- 1) *La Ville de Fribourg compte actuellement un taux de chômage de 8,4 %. Dès lors, est-ce que tous les moyens ont été mis en œuvre pour donner en priorité du travail aux chômeurs ou aux personnes en fin de droit ?*

Cette solution a été envisagée. En effet, à Lausanne, la société 'Velopass' qui possède un atelier de réparation a recours à des chômeurs en fin de droit et à des civilistes pour assurer la maintenance de leur réseau. A Fribourg, ORS était la seule entité capable de fournir les prestations en matière de réparation de vélos. C'est donc dans ce sens que le projet s'est tourné afin de garantir la réussite du projet.

- 2) *Si oui, combien de chômeurs sont-ils en activité dans cette entreprise?*

Aucun dans ce programme d'occupation.

- 3) *Pouvez-vous nous indiquer le nombre de requérants d'asile actuellement en fonction?*

Les requérants d'asile en fonction sont des participants au programme d'occupation de réparation de vélos déjà existant. Dans ce cadre, ces personnes sont mises à disposition par ORS pour assurer les tâches de maintenance et d'entretien susmentionnées. Lesdites tâches sont assurées par deux équipes formées de deux à trois requérants d'asile selon les jours de la semaine. Ces derniers sont en-

Séance du 30 mai 2011

Réponse à la question no 1 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'entretien des installations et du parc "vélib" par des requérants d'asile (suite)

cadrés par deux moniteurs expérimentés. La durée des programmes d'occupation est de trois mois. Les activités proposées dans le cadre des programmes d'occupation et de formation ne peuvent être comparées avec un emploi usuel. Je précise que l'un des moniteurs était un chômeur en fin de droit qu'on a engagé à cette fin.

4) *Est-ce que leur activité est rémunérée ?*

Non. Les requérants d'asile participant aux programmes d'occupation sont bénéficiaires de l'aide sociale selon les normes cantonales spécifiques à cette catégorie de personnes. En application desdites normes un supplément d'intégration de 150 francs par mois est octroyé aux participants à ces programmes.

En conclusion, le choix du groupe de travail chargé de la mise en œuvre d'opter pour ORS est lié à l'aptitude de cette société à fournir des prestations dans le cadre de son atelier de réparation de vélos. La solution des chômeurs en fin de droit avait été envisagée pour le projet de prêt de vélos mais ne répondait pas aux critères de fonctionnement. Par contre, dans le cadre d'un nouveau projet de livraison à domicile par vélo électrique et qui sera inauguré après les vacances estivales, le recours à cette main d'œuvre a été privilégié."

M. Daniel Gander (UDC) déclare ce qui suit :

"Le fait d'engager des requérants d'asile pour effectuer des travaux, même non rémunérés, en lieu et place de chômeurs ou de personnes en fin de droit est une atteinte à leurs droits fondamentaux. Nous nous demandons si, en agissant de la sorte, le Conseil communal fait de la sous-enchère salariale, comme le prétend à l'occasion l'USS."

ooo

18. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 2 interne de M. Stéphane Peiry (UDC) et de 6 cosignataires demandant la constitution d'une commission de fusion du Conseil général

M. Stéphane Peiry (UDC) résume la proposition ci-après :

"Nous demandons de constituer une commission de fusion du Conseil général.

Une telle commission permettrait d'impliquer des conseillers généraux dans les réflexions stratégiques menées par le Conseil communal en vue d'une fusion de communes impliquant la ville de Fribourg. Elle devrait, par ailleurs, accompagner le Conseil communal dans les démarches visant à promouvoir une fusion dans le délai imparti par la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. Enfin, elle devrait avoir un rôle d'information à l'égard du Conseil général."

Séance du 30 mai 2011

Divers (suite)

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 7 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'établir un registre de tous les sites pollués sur le territoire de la ville à partir de 1950

M. Hans Werhonig (UDC) résume le postulat ci-après :

"Je demande que le Conseil communal établisse un registre de tous les sites pollués sur le territoire de la ville à partir de 1950.

Aujourd'hui, la Ville est confrontée à deux dossiers qui seront difficiles à résoudre :

- *Le premier est celui de la décharge de Châtillon dont les coûts d'assainissement pourraient atteindre au final pour la Ville une dépense de 50 à 100 millions de francs.*
- *Le second est celui de la société Anura SA qui a acheté à la Commune, en 2007, le terrain du parking de Sainte-Thérèse et qui, aujourd'hui, demande à la Ville la prise en charge de la dépollution du site et avance une valeur litigieuse de 4,6 millions de francs, avec un intérêt de 5 %.*

Gouverner, c'est prévoir et agir vaut mieux que réagir. En établissant un registre de tous les sites pollués qui ont servi comme dépôts de déchets ou autres dès 1950, la Ville se donne les moyens d'éviter de telles surprises.

En même temps, ce registre des sites pollués permettra de planifier des mesures de dépollution judicieuses, avec comme objectif de renforcer la sécurité de l'environnement et d'améliorer la qualité de vie.

En outre, grâce à un tel inventaire, la Ville se mettra en position d'agir contre des tiers qui, par leur négligence, ont très fortement pollué certains sites."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires demandant au Conseil communal d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires

M. Stanislas Rück (DC/VL) résume le postulat ci-après :

"De tout temps, les marchés et les foires ont été intimement liés au développement des villes. Fribourg ne fait pas exception. Même si aujourd'hui les marchés ne sont de loin plus la seule source d'approvisionnement des citoyens, ils sont toujours un lieu privilégié pour l'achat de produits frais, de spécialités artisanales et de produits issus d'une production de proximité. En plus de leur intérêt commercial indéniable, les marchés sont des événements sociaux qui dynamisent fortement la vie publique, les ren-

Séance du 30 mai 2011

Divers (suite)

contres et les échanges en général et contribuent ainsi à l'attractivité de toute la ville.

Si le marché du bétail, le marché aux provisions et la braderie ont disparu, Fribourg connaît aujourd'hui encore ses marchés hebdomadaires du mercredi et du samedi, le marché aux puces une fois par mois du printemps à l'automne et le marché de la Saint-Nicolas. Ce sont là aussi les journées avec la plus grande affluence dans les quartiers du Bourg et de l'Auge.

L'ouverture du pont de la Poya et la mise en œuvre du plan directeur du Bourg rendront à la ville d'importants espaces publics. En même temps ils font craindre une baisse générale de l'attractivité commerciale des anciens quartiers. Il ne suffit pas d'enlever les voitures pour retrouver une ville vivante. En plus d'un aménagement de qualité, il faut donner à nos rues et places une nouvelle affectation qui contribuera à la vitalité et au dynamisme de la ville toute entière. Dans ce sens, le groupe DC/VL demande au Conseil communal d'étudier les possibilités d'améliorer, d'étendre et de varier les marchés en ville de Fribourg. Nous proposons d'examiner la liste non exhaustive des possibilités suivantes :

- *prolongation de l'horaire des marchés (p.ex. marché du samedi, marché de Saint-Nicolas);*
- *extension des marchés sur d'autres places et rues au moins une fois par mois (p.ex. place des Ormeaux, Marché au Poisson, rue Pierre-Aeby, Place Nova Friburgo, Planche-Supérieure, rue de Lausanne etc.);*
- *extension de l'offre en attribuant une spécialité à chaque site (p.ex. textiles, livres, outils, vélos, informatique, véhicules ou appareils d'occasion, musique, art, etc.);*
- *réintroduction sous une forme ou une autre de la braderie, du marché aux provisions, du marché au bétail;*
- *meilleure coordination avec les fêtes de quartier;*
- *meilleure intégration des commerces locaux;*
- *faciliter les accès et le stationnement pour les commerçants qui veulent monter un stand;*
- *réduction ou suppression des émoluments afin de dynamiser l'offre;*
- *amélioration de l'accès aux marchés pour les personnes venant de l'extérieur (p.ex. bus navette depuis les park&ride, etc.);*
- *etc."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes

M. Jean-Noël Gex (PLR) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'analyser les infrastructures pour la pratique du football, afin de répondre aux besoins des

Séance du 30 mai 2011

Divers (suite)

clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes pour améliorer une situation aujourd'hui insatisfaisante.

A la demande du service de Sports, les clubs de football se sont regroupés pour défendre les intérêts liés à la pratique de ce sport en ville de Fribourg.

Voici le résultat de notre réflexion.

Les clubs constatent un manque d'infrastructure évident au Schoenberg (un terrain non fermé à disposition pour dix équipes). Idem pour Etoile-Sport. Dans le cadre du groupement FC Central, FC Etoile-Sport, FC Schoenberg, le terrain du Grabensaal est partagé mais le manque de vestiaires pose un problème pour l'utilisation optimale de ces installations. Le Team Guintzet a vu le nombre de terrains se réduire, suite à l'arrivée sur le site du Guintzet du rugby et du football américain.

Seul le FC Fribourg dispose de surfaces de jeu utilisables intensément (surfaces utilisées également par des clubs domiciliés hors de la commune, voire hors du district), mais ces surfaces de jeu ne sont pas gérées par la Ville mais par l'Institut des sports de l'Université.

Le football concerne environ 1'000 jeunes et actifs en ville de Fribourg (63 équipes dont neuf équipes évoluent dans des catégories élites M, CCL). La Ville et l'Université disposent de douze surfaces de jeu dont sept sont utilisées uniquement pour le football (cinq étant également zones vertes pour le public).

Il ne faut pas oublier que :

- *le football est un facteur d'intégration important des étrangers;*
- *le football est une école de vie qui ne cherche pas uniquement la performance (41 équipes de juniors jouent à un niveau régional);*
- *le football participe à l'attractivité de la ville.*

Il est souhaitable de développer une filière 'talents' afin de retrouver une équipe évoluant au minimum en 'Challenge League' dans la région de Fribourg. A cette fin, le stade universitaire nécessiterait un rafraîchissement des vestiaires et des gradins.

Le groupe de travail demande à la Ville un calendrier pour les réalisations suivantes :

- *mettre le terrain du Schoenberg aux normes en matière d'éclairage;*
- *un terrain supplémentaire pour le Schoenberg;*
- *des aménagements au Grabensaal pour améliorer l'utilisation des terrains (vestiaires, rangements, accès);*
- *un terrain synthétique pour le groupement (FCC_FCE_FCS);*
- *un terrain synthétique au Guintzet (idéalement deux);*
- *réfection ou déplacement du Stade de Saint-Léonard."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 30 mai 2011

Divers (suite)

- n° 10 de MM. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR), de MM. Marc-Antoine Gamba (DC/VL), Xavier Ganioz (PS), de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, demandant que les 100 % de l'électricité consommée par la Commune soient couverts dès 2022 par des achats d'électricité d'origine renouvelable

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) résume le postulat ci-après :

"L'objectif de notre postulat est de couvrir, dès 2022, les 100 % de l'électricité consommée par notre Commune par des achats d'électricité d'origine renouvelable

Couvrir, dès 2022, les 100 % de l'électricité consommée par notre Commune par des achats d'électricité d'origine renouvelable. Nous proposons de remplacer les 40 % de nucléaire contenus dans le 'mix standard' acheté par notre Commune par des achats d'électricité 'nature-made star' ou équivalents à ce label. Soit 4 % de plus par an pendant les dix prochaines années. Objectif dès 2022, la composition du 'mix' communal acheté pour les besoins communaux sera composé de 60 % de courant hydraulique (waterstandard) et 40 % de courant 'naturemade star' ou équivalent.

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral a décidé de sortir la Suisse du nucléaire d'ici à 2034. Pour y arriver, notre gouvernement mise en grande partie sur l'efficacité énergétique ainsi que sur la production d'énergies renouvelables. En Suisse, l'électricité est produite pour 56 % par de l'hydraulique, pour 39 % par du nucléaire et pour 5 % par des centrales thermiques et les nouvelles énergies renouvelables. Notre Commune, en vertu du principe d'exemplarité et dans le respect des stratégies nationales et cantonales, se doit de participer activement à cette nouvelle stratégie. Dès lors, il est normal de compenser progressivement la part du nucléaire contenue dans le 'mix standard'.

A ce titre, nous rappelons aussi que l'arrêt de la centrale de Mühleberg est prévu pour 2024 selon le Conseil fédéral, voire éventuellement avant pour raisons de sécurité. Afin de se préparer à assurer nos besoins sans à-coups financiers, il est de notre responsabilité de progresser de manière régulière. C'est pourquoi, nous proposons que notre Commune augmente de 4% l'an et durant dix ans ses achats de courant électrique labellisé 'naturemade star' ou équivalent afin de couvrir sa consommation dès 2022, grâce à 100% de courant électrique renouvelable.

Dès 2022, la composition de l'électricité achetée et consommée par notre Commune doit être la suivante : 60% de courant hydraulique (waterstandard) et 40% de courant 'naturemade star' ou équivalent.

En outre, se fixer un objectif clair permettra à notre Commune, via son plan communal des énergies - encore à ses balbutiements - de réaliser dans les dix ans, un effort soutenu en matière d'efficacité énergétique. Nous rappelons par exemple que l'assainissement des éclairages public permettra de réaliser au moins 40 % d'économie d'ici à 2015. Un potentiel équivalent est probablement réaliste dans l'éclairage intérieur, les installations électriques des bâtiments administratifs, des écoles et des ateliers ainsi que pour les appareils d'usage courant. On peut donc s'attendre à une baisse de la consommation communale. Avant de termi-

Séance du 30 mai 2011

Divers (suite)

ner, n'oublions pas la déclaration de Mme la Conseillère fédérale D. Leuthard lors du journal du soir de la TSR, le 25 mai 2011 : L'électricité la meilleur marché est celle que l'on ne consomme pas !

Nous, sommes conscients des efforts que réalise déjà notre Commune dans ce domaine. Nous savons bien que Fribourg est le deuxième client du Groupe E en matière d'achat de courant électrique labellisé. Alimenter certains bâtiments, tels la Maison de ville, l'ancien Hôpital des Bourgeois, le bâtiment de l'Edilité ou acheter dix parcelles solaire sur le site sportif de Saint-Léonard pour un total d'environ 535'000 kWh/h an, c'est certes déjà un bon début. Mais les nouvelles orientations définies par le Conseil Fédéral le 25 mai doivent inciter notre Commune à abandonner la politique du coup par coup. Le moment est venu de développer une politique communale conjuguée à une stratégie de transition clairement définie afin d'assurer les besoins électriques de notre Commune d'ici à 2022 sans achat d'électricité d'origine nucléaire tout en favorisant les énergies renouvelables."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 3 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative au comptage du trafic à l'entrée du quartier de la Vignettaz

Mme Elena Strozzi (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"J'ai constaté qu'un système de comptage du trafic a été mis en place à l'entrée du quartier de la Vignettaz, sur la route même de la Vignettaz. Je félicite M. T. Steiert de cette initiative.

Voici mes questions :

- *Quelle sera la durée de ces mesures ?*
- *Quel est leur but final ?*
- *Seront-elles publiées ? Où ? Quand ?*
- *Saura-t-on combien de voitures sont en transit à travers le quartier et quelles voitures restent dans le quartier ? C'est-à-dire celles qui appartiennent aux habitants rentrant chez eux ? Si non, comment fera-t-on pour récolter ces informations ?*
- *Sera-t-il possible de différencier les voitures des camions ou des camionnettes ?*
- *Pourra-t-on connaître les heures de pointe du trafic ? La répartition du trafic au cours de la journée ?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond comme suit à cette série de questions :

"Des mesures de ce type durent normalement une semaine. Tel est le cas en l'espèce. Ces comptages sont effectués dans le cadre de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Il s'agit de vérifier s'il y a ou non un report de trafic sur ce secteur. Le résultat de ces mesures

Séance du 30 mai 2011

Divers (suite)

ne sera pas publié, mais n'a pas de caractère confidentiel. Il pourra donc être consulté, une fois les analyses faites, auprès du service de la Mobilité.

Nous ne pourrions, en revanche, pas déterminer le nombre de voitures en transit et celles qui restent en ville. Tel n'est pas le but de ces comptages. Nous ne procédons pas à ce genre de distinction, de même que les comptages ne portent pas sur le type de véhicule enregistré. Ce serait certes techniquement possible, mais ce n'est pas le but de ces mesures. Dans le cas présent, il s'agit d'obtenir des chiffres absolus du nombre de véhicules pour voir l'éventuel report de trafic.

En revanche, la réponse est affirmative en ce qui concerne la dernière question de Mme Strozzi. Il sera possible de connaître les heures de pointe et la répartition du trafic au cours de la journée."

Mme Elena Strozzi (Verts) remercie le Conseil communal de cette réponse qui la satisfait.

- n° 4 de M. Gilles Bourgarel (Verts) relative aux écoles enfantines et primaires

M. Gilles Bourgarel (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Nous avons appris que la Direction des Ecoles prévoit de regrouper les classes de la Basse Ville par langue dans chacun des deux bâtiments scolaires, soit les Alémaniques aux Neigles et les Romands à la Neuveville et qu'un tel regroupement est aussi planifié par la suite pour les écoles du Schoenberg. Nous aimerions avoir des précisions sur ces regroupements et en connaître les raisons."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, précise ce qui suit :

"Je vous donnerai une réponse circonstanciée lors de la prochaine séance et ce sera la réponse du Conseil communal. Mais je puis d'ores et déjà vous dire qu'il n'y a aucune volonté de la Direction des Ecoles d'empêcher les contacts et les échanges entre les enfants des deux communautés linguistiques."

Il sera donc répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 5 de M. François Ingold (Verts) relative à la participation de Fribourg au programme de la Confédération de projets urbains d'intégration sociale dans des zones d'habitation

M. François Ingold (Verts) s'exprime comme suit :

"Ce printemps, au début du mois d'avril 2011, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a lancé un appel aux projets pour la deuxième phase pilote (2012-2015) d'un programme de la Confédération offrant un soutien financier et technique à dix à douze communes qui entendent développer un projet global destiné à renforcer la cohésion sociale et à améliorer la qualité de vie dans l'une de leur zone d'habitation.

Séance du 30 mai 2011

Divers (suite)

Les Verts estiment qu'il y a là une grande chance à saisir pour Fribourg et aimeraient savoir si le Conseil communal entend soumettre un projet avant le 31 août 2011, délai fixé pour le dépôt des dossiers. "

M. Jean Bourqknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, n'est pas en mesure de dire si le Conseil communal entend soumettre à la Confédération un projet avant le 31 août 2011.

"En revanche, ce que je peux vous affirmer, c'est que nous avons été attentifs à cet appel et que la Direction de l'Edilité est en train d'examiner les possibilités qu'il y a d'y répondre. Une proposition sera soumise au Conseil communal, évidemment dans les délais requis pour pouvoir prendre position rapidement."

M. François Ingold (Verts) est satisfait de cette réponse.

- n° 6 de Mme Manon Delisle (PS) relative à l'extension prochaine des parkings pour deux-roues en ville de Fribourg

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime comme suit :

"La Ville de Fribourg fait la promotion de la mobilité douce. Elle a mis en place le projet de vélos en libre-service Vélopass, couronné de succès, et offre actuellement près de 8 km de bandes cyclables. Il est bien de promouvoir l'utilisation des deux-roues, mais il s'agit d'offrir également suffisamment de places de stationnement pour tous ces véhicules et d'éviter une concurrence entre les différents types de deux-roues."

Le Conseil communal prévoit-il prochainement l'extension des parkings deux-roues (vélos, scooters et motos) dans les lieux suivants, qui sont actuellement surchargés :

1. *place de la Gare, devant la boulangerie Suard;*
2. *rue du Pont-Suspendu, au pied de la cathédrale;*
3. *place du Petit-Saint-Jean ?*

Et si c'est le cas, dans quels délais ?"

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, relève ce qui suit :

"Je peux d'ores et déjà dire que l'offre de places de parc pour les deux-roues est effectivement en phase de développement et s'accroîtra sans doute encore. Une réponse plus circonstanciée vous sera fournie lors de la prochaine séance."

Il sera donc répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 7 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la situation dangereuse au carrefour de Beaumont

M. Pascal Wicht (UDC) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"Depuis trois semaines, suite à un malencontreux accident, les feux du carrefour de Beaumont sont hors service. Il s'en suit une vérita-

Séance du 30 mai 2011

Divers (suite)

ble calamité aux heures de pointe. Il est pratiquement impossible de traverser le carrefour. C'est aussi extrêmement dangereux pour les cyclistes et pour les piétons. D'où ma question : pourquoi la Commune n'a-t-elle pas engagé du personnel communal – je pense à des agents de la Police locale – pour régler au moins la circulation sur le coup de midi, au moment où le trafic est le plus dense ? Sinon, des contacts ont-ils été pris avec la Police cantonale pour que celle-ci assure un tel service ?

Je remarque enfin qu'on nous annonce, par voie de presse, que cette situation durera encore deux semaines, avant que la réparation nécessaire soit faite. Je souhaite que d'ici là on prenne des dispositions pour assurer la sécurité des usagers à cet endroit, parce que, sinon, on risque fort d'y enregistrer un accident."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise qu'une analyse de la situation a été menée sur place in visu. *"Nous sommes arrivés à la conclusion que la situation n'est pas aussi dangereuse que certains habitants voulaient le voir. Certes, le comportement des automobilistes et des piétons doit s'adapter à cet état de fait. Cela dit, nous n'avons guère d'autres possibilités que d'en appeler à la prudence des usagers. La seule autre solution serait de détacher quelqu'un en permanence sur place. La Police locale ne possède pas elle-même de personnel pour ce faire. Nous ne croyons pas qu'il soit en l'état nécessaire de le faire. La situation n'a pas été considérée à ce point dangereuse qu'elle nécessiterait des mesures aussi lourdes.*

J'ajoute que pour remplacer les structures détruites par ce poids lourd, nous avons été obligés de passer une commande d'une installation sur mesures. C'est la raison pour laquelle le délai de livraison est de plusieurs semaines, alors que des équipements standards sont immédiatement disponibles sur le marché."

M. Pascal Wicht (UDC) n'est pas satisfait de cette réponse. *"Vous nous dites qu'il s'agirait de régler la situation durant toute la journée; ce n'est pas ce que j'ai demandé. J'ai parlé que régler la circulation par des agents, uniquement aux heures de pointe. Les agents de la police locale ont encore aujourd'hui le temps de procéder à des contrôles du stationnement. Dès lors, quelques heures de contrôle du stationnement en moins et quelques heures de gestion de la circulation en plus à un endroit dangereux serait tout à fait souhaitable."*

- n° 8 de M. Daniel Gander (UDC) relative à la mise en place d'un giratoire provisoire au carrefour de Beaumont

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

"Permettez-moi de 'rebondir' sur le même sujet. Je prie le Directeur de la Police locale et de la Mobilité de mettre en place à cet endroit un giratoire provisoire. Cette solution rendrait un énorme service à tout le monde."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond ce qui suit :

"J'entends bien, mais je remarque que les mesures nécessaires à la mise en place d'un giratoire, même provisoire, prendraient autant de temps que la livraison des structures que nous avons comman-

Séance du 30 mai 2011

Divers (suite)

dées ! On ne peut pas mettre un giratoire en place d'un jour à l'autre. Il ne s'agit pas d'une procédure simple. Je suppose que nous devrions même le mettre à l'enquête."

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la séance est levée. Il est 23.20 heures.

Fribourg, le 14 juin 2011
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Oliver COLLAUD

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI